Commission of Inquiry into Certain Allegations Respecting Business and Financial Dealings Between Karlheinz Schreiber and the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d=enquête concernant les allégations au sujet des transactions financières et commerciales entre Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney

Audience publique

Public Hearing

Commissioner

L=Honorable juge / The Honourable Justice Jeffrey James Oliphant Commissaire

Held at: Tenue à :

Bytown Pavillion Victoria Hall 111 Sussex Drive Ottawa, Ontario

Wednesday, May 6, 2009

pavillion Bytown salle Victoria 111, promenade Sussex Ottawa (Ontario)

le mercredi 6 mai 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

Me Jack Hughes

Me A. Samuel Wakim, c.r.

Le très honorable Brian Mulroney

Me Richard Auger

M. Karlheinz Schreiber

Me Paul B. Vickery

Me Yannick Landry Me Philippe Lacasse Procureur général du Canada

Me Robert E. Houston, c.r.

M. Fred Doucet

Me Evan Roitenberg

Me Guiseppe Battista

Me Myriam Corbeil

Me Peter Edgett

Me Amy Joslin-Besner

Avocats de la Commission

Mme Marie Chalifoux

Greffière

M^{me} Anne Chalmers

M^{me} Mary O'Farrell

Personnel de la Commission

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing commences at 9:30 a.m. / L'audience débute à 9 h 30	3163
Sworn: Steven Whitla Assermenté: Steven Whitla	3165
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par Me Roitenberg	3166
Recess taken at 10:50 a.m. / Suspension à 10 h 50 Hearing resumes at 11:15 a.m. / Reprise à 11 h 15	3225
Examination by Mr. Grondin / interrogatoire par Me Grondin	3231
Examination by Mr. Houston / interrogatoire par Me Houston	3238
Examination by Mr. Auger / interrogatoire par Me Auger	3246
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par Me Roitenberg	3251
Hearing adjourns at 11:48 a.m. / L'audience est ajournée à 11 h 48	3253

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

No.	Description	PAGE
P-40	Cahier intitulé « Navigant Consulting, Funds Tracing Report » ([traduction] Navigant Consulting, rapport de suivi des fonds)	3172
P-41	Diaporama PowerPoint	3230
P-42	Deux cahiers de documents intitulés « Documents Relied Upon, Appendix 3 to Navigant Consulting Report » ([traduction] documents à l'appui, Annexe 3 du rapport de Navigant Consulting)	2930

```
1
                               Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)
         --- Upon resuming on Wednesday May 6, 2009,
 2
             at 9:30 a.m. / L'audience reprend
 3
         le mercredi 6 mai 2009, à 9 h 30
 4
 5
    31019
                           COMMISSAIRE: Bonjour, maîtres.
         Veuillez vous asseoir.
 6
 7
    31020
                           Maître Roitenberg...?
 8
    31021
                           Me ROITENBERG: Bonjour, monsieur le
         commissaire.
    31022
                           Nous avons à la barre des témoins
10
11
         Steve Whitla, juricomptable. Il sera notre prochain
         témoin.
12
13
    31023
                           Avant de commencer avec lui, nous
         croyons qu'il serait prudent d'inscrire certaines
14
         observations au dossier. Je vais donc céder ma place à
15
16
         M° Wolson pour que ces observations vous soient
         présentées convenablement.
17
18
    31024
                           COMMISSAIRE : Merci.
    31025
                           Maître Wolson...?
19
20
    31026
                           M° WOLSON: D'abord, on m'a reléqué à
         la deuxième rangée de sièges aujourd'hui. J'espère que
21
         ce n'est pas une indication de ce qui est à venir.
22
23
    31027
                           COMMISSAIRE : Ce n'est pas la
         première plainte que j'entends de gens relégués à un
24
         siège autre que celui auquel ils sont habitués.
25
```

1	31028	M ^e WOLSON : Très bien.
2	31029	Ce matin, comme vous pouvez le voir-
3	- et	les parties sont certainement au courant nous
4	appelo	ns un témoin de la firme Navigant pour témoigner
5	du poi	nt de vue de la juricomptabilité.
6	31030	Je vous l'ai mentionné lorsque nous
7	avons	abordé une question avec un précédent témoin au
8	sujet	d'une lettre décrivant les « Oiseaux », et à ce
9	moment	-là, je vous ai dit que l'on appellerait Navigant
10	pour c	e qui touche à la source des fonds.
11	31031	Cependant, avant de produire le
12	rappor	t en preuve, il conviendrait de faire certaines
13	observ	ations sur le rapport ainsi que sur la position
14	de l'a	vocat de la Commission.
15	31032	COMMISSAIRE : Bien.
16	31033	M ^e WOLSON : Premièrement, il n'y a
17	aucune	preuve, nous n'affirmons pas et nous
18	n'affi	rmerons pas, que M. Mulroney connaissait la
19	source	des fonds.
20	31034	Deuxièmement, il n'y a aucune preuve,
21	et nou	s ne l'affirmons pas, que les paiements faits
22	sont d	es paiements pour une entreprise autre
23	qu'Air	ous ce n'est pas Airbus que je devrais dire
24	une en	treprise autre que <i>Bear Head</i> . Voilà ce que nous
25	affirm	ons.

1	31035	À ce sujet, je peux vous dire que
2	vous serez guid	és par les témoignages que vous
3	entendrez, mais	le rapport et le témoignage de vive
4	voix de Navigan	t ne sont pas déposés dans ce but.
5	31036	Troisièmement, je vous dis que dans
6	le témoignage q	ue vous entendrez, le témoin vous dira
7	que l'expertise	juricomptable ne peut pas, d'une
8	manière certain	e, déterminer si les fonds Britan ont
9	été utilisés po	ur payer M. Mulroney.
10	31037	Vous avez entendu d'autres
11	témoignages à c	e sujet, que vous évaluerez dans le
12	cours normal de	votre travail lorsque vous pèserez la
13	preuve, dans so	n ensemble, et lorsque vous rédigerez
14	votre rapport.	
15	31038	Je fais donc ces commentaires et je
16	les consigne au	dossier.
17	31039	COMMISSAIRE : Très bien. Merci
18	beaucoup.	
19	31040	Êtes-vous prêt, maître Roitenberg?
20	31041	M ^e ROITENBERG : Je le suis, monsieur
21	le commissaire.	Merci.
22	31042	COMMISSAIRE : M. Whitla,
23	préférez-vous p	rêter serment sur la Bible ou faire une
24	affirmation sol	ennelle?
25	31043	M WHITIA · La Rible mongieur le

1	commissaire.	
2	31044	COMMISSAIRE : Très bien.
3	SWORN: STEVEN V	VHITLA
4	ASSERMENTÉ : ST	EVEN WHITLA
5	EXAMINATION: ST	EVEN WHITLA BY MR. ROITENBERG /
6	INTERROGATOIRE	: STEVEN WHITLA PAR M° ROITENBERG
7	31045	M° ROITENBERG : M. Whitla, si j'ai
8	bien compris, vo	ous êtes le directeur général de
9	Navigant Consult	ing, au bureau d'Ottawa. Est-ce exact?
L O	31046	M. WHITLA: C'est exact.
L1	31047	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : Vous travaillez pour
L2	Navigant depuis	2005?
L3	31048	M. WHITLA : C'est également exact.
L4	31049	M ^e ROITENBERG : Vous avez préparé un
L5	document plutôt	volumineux. Je vais demander aux
L6	parties, qui en	possèdent toutes une copie, d'aller à
L7	l'annexe 1, où s	se trouve votre curriculum vitae.
L8	31050	Je ne crois pas qu'aucune des parties
L9	ne conteste voti	re expertise, mais je pense qu'il serait
20	utile, pour écla	airer le Commissaire, de souligner un
21	certain nombre o	de points qui se trouvent dans votre
22	curriculum vitae	<u>.</u>
23	31051	Avant de faire cela, toutefois,
24	pourriez-vous éc	clairer ceux d'entre nous qui ne savent
25	pas très bien ce	e que fait, exactement, un

1	juricomptable.	
2	M. WHITLA: Certainement, monsieu	r.
3	Je crois que la définition la plus simple et claire	de
4	cela serait une analyse comptable qui convienne à u	ıe
5	utilisation en cour pour aider la cour à rendre une	
6	décision ou à résoudre un litige. Cette analyse peu	_
7	être effectuée dans le contexte d'un litige, dans u	ı
8	contexte criminel, dans un contexte d'une enquête c	omme
9	celle-ci.	
10	31053 M ^e ROITENBERG: Si vous pouviez	
11	également, pourriez-vous éclairer le Commissaire qu	ant
12	à votre formation sous ce rapport, ce que vous avez	dû
13	faire, ce qu'il vous a fallu faire pour devenir	
14	juricomptable.	
15	M. WHITLA: Certainement. Je prati	que
16	la juricomptabilité depuis 1990. Au départ, je suis	
17	comptable agréé, puis spécialiste reconnu en	
18	juricomptabilité par l'Institut des comptables agré	és,
19	dès la première année . Je le suis depuis la premiè	re
20	année.	
21	Dans le cadre de ce processus, j'a	i
22	dû subir un examen écrit puis un examen oral devant	un
23	comité composé de mes pairs.	
24	31056 M° ROITENBERG : Plus spécifiqueme	ıt,
25	vous âtes comptable agréé denuis 19892	

-	21055
1	M. WHITLA: C'est exact.
2	31058 M° ROITENBERG : Vous avez été reconnu
3	spécialiste en juricomptabilité en 2000?
4	M. WHITLA: C'est exact.
5	31060 M ^e ROITENBERG : De plus, on vous a
6	décerné le titre d'expert en évaluation d'entreprise en
7	2001.
8	M. WHITLA: C'est également exact.
9	31062 M° ROITENBERG : Si je ne m'abuse,
10	vous avez témoigné dans plusieurs affaires notables.
11	M. WHITLA: La plus importante de ma
12	carrière a été la Commission Gomery.
13	31064 M ^e ROITENBERG : Vous faisiez partie
14	de l'équipe des juricomptables de Navigant qui a pris
15	part à cette enquête précisément?
16	M. WHITLA: À ce moment-là,
17	l'entreprise pour laquelle je travaillais s'appelait
18	Kroll Linquist Avey. Kroll a été acquise par Navigant
19	en 2005.
20	31066 M ^e ROITENBERG: Vous avez témoigné
21	dans le cadre de la Commission Gomery?
22	M. WHITLA: Oui.
23	31068 M ^e ROITENBERG : Vous avez également
24	témoigné dans de nombreuses procédures judiciaires?
25	M. WHITLA: Non, c'était la seule

1	fois où j'ai ét	é reconnu en qualité de témoin-expert.
2	31070	M° ROITENBERG : Grâce à votre
3	formation de ju	ricomptable, vous avez fourni des
4	évaluations et	des renseignements dans d'autres
5	situations et c	ela aura permis le règlement de litiges,
6	l'acquisition d	'entreprises et certaines évaluations.
7	31071	Est-ce exact?
8	31072	M. WHITLA: Oui. Certains exemples
9	sont décrits da	ns mon CV, auquel vous vous reportez.
10	31073	M ^e ROITENBERG : Vous êtes membre de
11	l'Institut cana	dien des comptables agréés?
12	31074	M. WHITLA : Je le suis.
13	31075	M ^e ROITENBERG : De l'Institut
14	canadien des ex	perts en évaluation d'entreprise?
15	31076	M. WHITLA : Oui.
16	31077	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : De l'Institut des
17	comptables agré	és de l'Ontario?
18	31078	M. WHITLA : Oui.
19	31079	M ^e ROITENBERG : De l'Alliance pour
20	l'excellence en	juricomptabilité?
21	31080	M. WHITLA : Oui.
22	31081	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : De l'Association des
23	examinateurs ce	rtifiés de fraude?
24	31082	M. WHITLA : C'est également exact.
25	31083	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Depuis quand vos

1	services ont-ils été retenus pour la présente
2	commission d'enquête, monsieur?
3	M. WHITLA: Nous avons commencé à
4	travailler avec la Commission au mois de janvier de
5	cette année.
6	31085 M ^e ROITENBERG : Pouvez-vous explique:
7	ce que cette Commission a demandé à Navigant, et par
8	extension à vous, de faire?
9	M. WHITLA: Certainement. Dans notre
10	rapport au point 1.2, je crois, qui se trouve à la page
11	1 - excusez-moi, au point 1.1, nous faisons état de
12	trois questions sur lesquelles on a demandé à la
13	Commission de se pencher.
14	Puis, à la page suivante, nous disons
15	plus spécifiquement que :
16	« Navigant Consulting a été
17	chargée d'examiner, d'analyser
18	et de retracer les dépôts et les
19	retraits faits dans les divers
20	comptes bancaires liés aux
21	activités de M. Schreiber et,
22	plus particulièrement, de
23	retracer la source des fonds des
24	paiements que M. Schreiber
25	prétend avoir faits à

1		M. Mulroney en 1993 et en
2		1994. » [Traduction du texte lu]
3	31088	M° ROITENBERG : En substance, c'était
4	votre mandat?	
5	31089	M. WHITLA : C'était notre mandat,
6	oui.	
7	31090	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Je vais demander,
8	monsieur le comm	missaire, pour la gouverne de toutes les
9	parties comme po	our la vôtre, que ce rapport et que les
10	tableaux et anne	exes connexes soient déposés sous la
11	cote P-40.	
12	31091	COMMISSAIRE : Très bien.
13	31092	Est-ce d'un commun accord, maîtres?
14	31093	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ GRONDIN : Bonjour, monsieur le
15	commissaire.	
16	31094	En ce qui concerne les pièces à
17	l'appui, nous n	avons pas d'objection formelle, mais
18	cette position r	ne devrait pas être perçue ou
19	interprétée com	me une reconnaissance de la valeur
20	probante de cert	tains des documents qui se trouvent dans
21	ces cahiers.	
22	31095	COMMISSAIRE : Très bien. Vous ne
23	vous opposez dor	nc pas à soumettre le rapport comme
24	<u>pièce justificat</u>	<u>cive</u> ?
25	31096	M° GRONDIN : Exact.

1	31097	COMMISSAIRE : Merci.
2	31098	M° GRONDIN : Merci.
3	31099	COMMISSAIRE : Maître Landry?
4	31100	M ^e LANDRY : Aucune objection,
5	monsieur le commi	ssaire.
6	31101	COMMISSAIRE : Maître Houston?
7	31102	M HOUSTON: Aucune objection,
8	monsieur.	
9	31103	COMMISSAIRE : Maître Auger?
10	31104	M AUGER : Aucune objection,
11	Commissaire.	
12	31105	COMMISSAIRE : Très bien.
13	31106	Le rapport de Navigant Consulting
14	sera reçu et dépo	sé sous la cote P-40.
15		PIÈCE P-40 : cahier intitulé
16		« Navigant Consulting, Funds
17		<pre>Tracing Report »([traduction]</pre>
18		Navigant Consulting, Rapport de
19		suivi des fonds)
20	31107	Me ROITENBERG : Comme vous l'avez lu
21	au point 1.2, Nav	igant Consulting a été chargée
22	d'examiner, d'ana	lyser et de retracer les fonds déposés
23	dans divers compt	es bancaires et retirés de ceux-ci. En
24	procédant à cet e	xamen, qu'avez-vous examiné
25	précisément, et y	avait-il des entraves qui vous ont

1	limité dans	s cet examen?
2	31108	M. WHITLA: Certainement,
3	maître Roit	enberg. Il est également question de cela au
4	point 3 de	e notre rapport, et, dans les annexes à la
5	fin du rapp	ort, nous faisons expressément état des
6	documents o	que nous avons examinés.
7	31109	Pour nous, toutefois, le problème
8	critique au	quel nous nous sommes heurtés dans notre
9	examen conc	cernait l'accès à la documentation bancaire.
10	31110	Comme vous le savez, nous dépendions
11	dans une ce	ertaine mesure de la documentation produite
12	par M. Schr	reiber, soit des documents en possession de
13	la GRC qui	n'ont pas été obtenus dans le cadre de la
14	procédure d	les lettres rogatoires. Donc, en d'autres
15	mots, nous	n'avions accès à aucun des documents qui
16	auraient pu	être produite par les Suisses ou par les
17	Allemands.	
18	31111	M ^e ROITENBERG : Qui auraient pu être
19	produits en	réponse aux lettres rogatoires?
20	31112	M. WHITLA: C'est exact.
21	31113	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Il s'agissait de
22	documents o	que vous ne pouviez pas utiliser ou consulter
23	à l'appui d	l'inférences, de conclusions ou de pistes
24	quelconques	??
25	31114	M. WHITLA : C'est exact.

1	31115	M ^e ROITENBERG : Si j'ai bien compris,
2	en prépara	ation pour votre témoignage cette avant-midi,
3	vous et vo	otre équipe avez préparé un certain nombre de
4	diapositiv	ves pour la Commission à des fins
5	illustrati	ves.
6	31116	Est-ce exact?
7	31117	M. WHITLA : C'est exact.
8	31118	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Cette diapositive que
9	nous voyor	ns à l'écran, <i>Scope of review</i> ([traduction]
10	champ de l	'examen), pourriez-vous si possible
11	l'explique	er au Commissaire, et par là au reste d'entre
12	nous, afir	n, peut-être, d'aider à illustrer exactement
13	ce que voi	us faisiez et la portée de l'examen que vous
14	avez entre	epris?
15	31119	M. WHITLA: Certainement. Nous
16	31120	COMMISSAIRE : Un instant, s'il vous
17	plaît, vou	us avez examiné le CV du témoin avec lui. Ceci
18	n'est pas	un procès. S'il s'agissait d'un procès, vous
19	demanderie	ez certainement qu'il soit reconnu en qualité
20	d'expert e	en juricomptabilité. Vous ne l'avez pas fait
21	et je me d	demande si vous avez délibérément omis de le
22	faire.	
23	31121	Est-il nécessaire ou non de faire
24	cela avant	que le témoin donne une preuve d'expert?
25	31122	M ^e ROITENBERG : J'ai fait référence

1	au CV de M. Whitla au début et vous ai informé que je
2	crois comprendre que les parties ne contestent pas son
3	expertise, et peut-être aurais-je pu être
4	31123 COMMISSAIRE : Je ne savais pas cela.
5	Je ne sais pas cela.
6	31124 M ^e ROITENBERG : J'aurais pu être plus
7	clair à ce sujet, monsieur le commissaire.
8	31125 COMMISSAIRE : S'il y a un problème,
9	l'autre avocat a le droit de contre-interroger
10	M. Whitla sur l'expertise qu'il prétend avoir, après
11	quoi j'aurais à prendre une décision quant à la
12	reconnaissance de ses compétences.
13	31126 M ^e ROITENBERG : C'est cela. Je veux
14	que vous mettiez une certaine insistance sur
15	l'expertise de M. Whitla. Il ne me semble pas que les
16	autres parties y voyaient une objection, mais peut-être
17	pouvons-nous confirmer cela.
18	31127 COMMISSAIRE : Bien, je vais y voir,
19	car, comme vous le savez très bien, peut-être d'autres
20	personnes dans la salle le savent aussi, les témoins
21	experts ont le droit d'exprimer des opinions qui
22	peuvent être acceptées par le juge qui préside ou, dans
23	le cas présent, le commissaire, alors que d'autres
24	témoins n'ont pas le droit d'exprimer d'opinions qui
25	peuvent être acceptées ou prises en compte.

1	31128	De votre point de vue,
2	maître Grondin, a	vez-vous objection que je désigne
3	M. Whitla comme e	xpert en juricomptabilité et lui
4	permette de donne	r une preuve sous forme d'opinion?
5	31129	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ GRONDIN : Je serai bref cette
6	fois-ci. Aucune.	
7	31130	COMMISSAIRE : Merci.
8	31131	M ^e Landry?
9	31132	Me LANDRY : Nous n'avons pas
10	d'objection, mons	ieur le commissaire.
11	31133	COMMISSAIRE : Pas d'objection.
12	31134	M ^e Houston?
13	31135	${ t M}^{ ext{\tiny e}}$ HOUSTON : Notre position est la
14	même.	
15	31136	COMMISSAIRE : Très bien.
16	31137	M ^e Auger?
17	31138	M ^e AUGER : Pas d'objection, monsieur
18	le commissaire.	
19	31139	COMMISSAIRE : Très bien alors.
20	31140	Avant d'aller plus loin, je <u>désigne</u>
21	M. Whitla comme e	xpert en juricomptabilité et il aura
22	le droit de donne	r une preuve sous forme d'opinion dans
23	ce champ d'expert	ise.
24	31141	M° ROITENBERG : Merci, monsieur le
25	commissaire.	

1	31142	Monsieur Whitla, j'ai attiré votre
2	attention sur]	la diapositive que nous voyons sur le
3	grand écran, et	je pense qu'il y a un petit écran pour
4	le commissaire	et un écran, devant vous.
5	31143	Pouvez-vous décrire cette diapositive
6	à la Commission	n et nous dire ce que nous pouvons tirer
7	des illustratio	ons qui s'y trouvent?
8	31144	M. WHITLA : Oui, certainement.
9	31145	Cette diapositive a essentiellement
LO	pour but de mor	ntrer les quatre comptes bancaires qui
L1	ont été au cœur	de notre examen. Il s'agit-là des
L2	comptes bancain	res - et nous en verrons les limites,
L3	dans un instant	<u>.</u> .
L4	31146	Il s'agit des principaux comptes
L5	bancaires pour	lesquels nous avons pu faire une
L6	certaine forme	d'analyse, ceux précisément sur lesquels
L7	nous avons pu t	cravailler : en haut de la diapositive,
L8	le compte Brita	an est le compte, d'après ce que j'ai pu
L9	comprendre des	allégations de M. Schreiber, duquel les
20	paiements à M.	Mulroney ont été retirés; le compte
21	Frankfurt est,	selon notre examen, le compte d'où
22	proviennent les	s fonds du compte Britan; il y a le
23	compte IAL 1867	79.4, qui est un compte en dollars
24	américains sur	lequel nous reviendrons, et le compte
25	18679.1, qui es	st un compte en dollars canadiens, et

1	aussi, un compte dans lequel, d'après notre examen, les
2	sommes d'argent de Thyssen ont été réellement déposées
3	31147 M° ROITENBERG : D'accord. Je vais vous
4	demander, si vous le voulez bien, de nous expliquer ce
5	qui se trouve dans la partie inférieure de la
6	diapositive en ce qui concerne les relevés bancaires et
7	les documents à l'appui que vous avez pour chacun de
8	ces comptes.
9	M. WHITLA: Certainement.
10	31149 Ce que nous avons tenté de faire ici,
11	et de documenter pour la Commission, est de montrer
12	certaines des entraves que nous avons connus dans notre
13	examen.
14	31150 Sous le compte Britan, nous indiquons
15	que les relevés bancaires nous avions des relevés
16	bancaires couvrant la période complète de notre examen
17	Ils indiquent des dépôts de 513 000 \$ dans le compte et
18	des retraits de 513 000 \$.
19	Nous avions des documents à l'appui
20	de ces montants, des documents qui étayaient la somme
21	de 500 000 \$, et des retraits de 513 500 \$. Nous avions
22	donc pratiquement le portrait complet du compte Britan
23	31152 En ce qui concerne le compte
24	Frankfurt, nous avions des relevés bancaires, des
25	relevés bancaires complets qui couvraient la période

1	comprise entre octobre 1988 et mars 1994, et dans ce
2	compte, nous avions des dépôts totaux de 4,7 millions
3	de dollars et des retraits totaux d'environ
4	4,7 millions de dollars également.
5	31153 Le point sur lequel nous voulons
6	attirer l'attention de la Commission, à ce stade-ci,
7	est la documentation à l'appui de ces relevés
8	bancaires.
9	31154 De fait, nous n'avions que les pièce
10	à l'appui de dépôts totalisant 305 000 \$. Donc, des
11	4,7 millions de dollars qui ont été déposés dans ce
12	compte, nous n'avons des pièces à l'appui que pour
13	300 000 \$.
14	31155 M ^e ROITENBERG : Permettez-moi de vou
15	arrêter.
16	M. WHITLA : Oui.
17	31157 M° ROITENBERG : Au-dessus, vous
18	indiquez des dépôts de 4 733 630 \$, mais des pièces à
19	l'appui que pour 305 112 \$ seulement.
20	31158 Qu'avez-vous utilisé pour déterminer
21	que les dépôts totalisaient 4,7 millions de dollars?
22	31159 M. WHITLA : Bien. Les relevés
23	bancaires indiquent les entrées et les sorties du
24	compte de banque, donc, lorsque nous faisons le calcu
25	des entrées et des sorties, nous pouvons déterminer q

1	4,7 mil	lions ont été déposés dans le compte.
2	31160	Ce que nous ne savions pas, c'est le
3	relevé	bancaire qui nous l'a appris, par exemple, si un
4	dépôt d	e 500 000 \$ a été fait. Nous n'avions pas les
5	détails	qui nous auraient dit à quoi ce dépôt de
6	500 000	\$ était lié.
7	31161	M ^e ROITENBERG : Donc, vous pouviez
8	voir le	s dépôts sur les relevés bancaires, mais vous
9	n'aviez	aucun relevé de dépôt individuel pour vous
10	indique	r ce qui, à un moment ou à un autre, était
11	déposé	dans le compte, et pourquoi?
12	31162	M. WHITLA : C'est juste.
13	31163	M ^e ROITENBERG : D'accord. Poursuivez,
14	s'il vo	us plaît.
15	31164	M. WHITLA : Encore une fois, pour ce
16	qui est	du compte .1, le compte Frankfurt, nous
17	disposi	ons de beaucoup plus de documents pour les
18	retrait	s.
19	31165	Lorsque nous passons au compte .4, le
20	compte.	4 est un compte en dollars américains, comme je
21	l'ai me	ntionné plus tôt. Nous avions un relevé
22	bancair	e, u relevé d'une page qui couvrait la période
23	d'octob	re à décembre 1988. Et c'était tout. Nous avions
24	des doc	uments étayant des dépôts de 21 584 000 \$ dans
25	CA COMP	te et nous avions des nièses étavant des

1	retraits de 11 271 000 \$.
2	31166 Cela deviendra pertinent à mesure que
3	je livrerai mon témoignage.
4	Dans le compte 18679.1, nous n'avions
5	encore une fois qu'un relevé bancaire, d'une page, qui
6	couvrait aussi la période de juin 1998 à décembre 1998
7	31168 M ^e ROITENBERG : Je pense que vous
8	voulez dire 1988, si je ne me trompe pas.
9	M. WHITLA : Je suis désolé, 1988.
10	Excusez-moi.
11	Nous avions les pièces à l'appui de
12	dépôts de quelque 4,5 millions de dollars dans le
13	compte et des retraits de 7,5 millions de dollars.
14	Ainsi, en d'autres mots, nous ne
15	pouvons pas expliquer la provenance, dans ce cas, de
16	3 millions de dollars qui ont dû être déposés dans ce
17	compte pour en être retirés par la suite.
18	31172 COMMISSAIRE : Maître Roitenberg,
19	allez vous prétendre que la difficulté venait du fait
20	que certains documents étaient accessibles, et d'autre
21	pas?
22	31173 M° ROITENBERG : Bien, M. Whitla a
23	abordé ce point au départ, et je vais préciser ma
24	pensée sur ce point à mesure que nous avançons.
25	31174 COMMISSAIRE : D'accord, c'est bien.

Τ	Merci.	
2	31175 M° ROITENBERG : M. Whitla, d'après	се
3	que j'ai compris, votre rapport soulève un certain	
4	nombre de points dans le résumé des conclusions.	
5	J'aimerais, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j	е
6	vous demanderais de vous concentrer sur le compte	
7	Britan pour l'instant. Si vous avez des diapositive	s
8	pour illustrer votre propos, sentez-vous libre d'en	
9	faire usage.	
10	31176 Expliquez-nous les conclusions ti	rées
11	en ce qui concerne au compte Britan.	
12	Je vais vous demander, si vous n'	<i>!</i>
13	voyez pas d'inconvénient, de rapprocher le micropho	ne
14	et de parler un peu plus fort.	
15	M. WHITLA: Certainement.	
16	31179 La première diapositive, en ce qui	Ĺ
17	concerne le compte Britan et à mesure que nous l	a
18	parcourons, vous comprendrez qu'il s'agit de notre	
19	explication des mouvements de fonds. Cette diaposit	ive
20	fait voir qu'il s'agit du compte Britan et des retr	aits
21	de 300 000 \$ effectués entre juillet 1993 et novemb	re
22	1994, et selon les allégations de M. Schreiber, du	
23	compte d'où proviennent les fonds qui ont servi à p	ayer
24	M. Mulroney.	
25	31180 M ^e ROITENBERG : D'accord. Je vais	

1	seulement vous arrêter ici, car on nous informe que
2	certains journalistes ont de la difficulté à voir
3	l'écran. J'imagine que du fond de la salle, l'écran est
4	plutôt petit, alors il peut être
5	On m'a dit qu'il n'y avait pas
6	suffisamment de copies. On me dit maintenant qu'il y er
7	a. Alors il n'est pas nécessaire de
8	31182 COMMISSAIRE : Je veux que chacun
9	puisse profiter d'une démonstration PowerPoint (elle
10	sont mortifères!), alors nous voulons être certains que
11	tout le monde a le document.
12	31183 M ^e ROITENBERG : Donc, si tout le monde
13	a une copie, nous n'avons pas de pause à prendre. Je
14	pensais que nous aurions dû nous arrêter pour faire
15	quelques copies de plus, mais si nous en avons
16	suffisamment, poursuivez, Monsieur.
17	M. WHITLA: Certainement. Alors, pour
18	répéter ce que je viens de dire, le compte Britan est
19	le compte, dans lequel M. Schreiber, selon ses
20	allégations, a fait les paiements ou dans lequel il
21	a prélevé les sommes d'argent correspondant aux
22	paiements qu'il aurait faits à M. Mulroney. Nous avons
23	donc cherché à analyser l'activité dans ce compte et
24	l'avons comparée à ce que nous savons des diverses
25	rencontres awant en lien entre M. Mulroney et

M. Schreiber, ou ayant censément eu lieu entre 1 M. Mulroney et M. Schreiber au cours de la période 2 3 débutant en juin 1993. M° ROITENBERG: Donc, la diapositive 31185 4 5 que nous avons vue à l'écran il y a un moment nous dit simplement qu'il est permis de penser qu'entre juillet 6 1993 et novembre 1994 des retraits en espèces 7 8 totalisant 300 000 \$ ont été effectués par M. Schreiber,. 9 M. WHITLA: C'est exact. 10 31186 11 31187 Me ROITENBERG : D'accord. Donc, si 12 nous passons à la diapositive suivante, elle semble 13 porter plus spécialement, en premier, sur le mois de juin 1993. 14 M. WHITLA : C'est exact. 15 31188 16 31189 M° ROITENBERG : Est-ce une période que vous avez retenue pour mieux cerner les sources et 17 18 l'utilisation des fonds du compte Britan? 31190 M. WHITLA: Nous avons essayé de 19 déterminer et de comparer, comme je l'ai déjà 20 mentionné, les rencontres qui ont possiblement eu lieu 21 22 et les retraits d'argent du compte Britan ou les 23 transactions dans le compte Britan. Me ROITENBERG: D'accord. Donc, vous 24 31191 avez sur cette diapositive, une rencontre en date 25

```
du 3 juin 1993, comme l'a prétendu M. Schreiber, entre
1
 2
          lui-même et M. Mulroney.
 3
    31192
                            Se trouve également un montant de
          1,236199 million de dollars.
 4
    31193
                            M. WHITLA: C'est exact.
 5
 6
    31194
                            Me ROITENBERG : Que représente-t-il?
                            M. WHITLA : Il s'agit du solde du
 7
    31195
 8
          compte Frankfurt, à ce moment-là. D'après ce que nous
 9
          avons compris, M. Schreiber a indiqué que -- avait
          indiqué que la source des fonds du compte Britan était
10
11
          le compte Frankfurt.
                            M<sup>E</sup> ROITENBERG : D'accord. Vous avez
12
    31196
13
          alors un encadré dans lequel on peut lire :
                                 « June 4, 1993 : Reference in
14
                                 Mr. Schreiber's
15
16
                                 Diary : 'Frankfurt Brian Max
                                 1236' » ([traduction]
17
                                 le 4 juin 1993 : note dans le
18
19
                                 journal de M. Schreiber :
                                  'Frankfurt Brian. Max 1236')
20
21
    31197
                            Cela a-t-il une signification et
22
         pourquoi cet élément se trouve-t-il dans la
23
          chronologie?
                            M. WHITLA : Si nous passons à la
24
    31198
25
          diapositive suivante, je vais tenter de l'expliquer.
```

1	31199 La note dans l'agenda, l'	agenda de
2	M. Schreiber contient cette note, et elle	figure dans
3	le haut de la prochaine diapositive : « Fr	ankfurt
4	Brian. Max 1236 ». Lorsque nous avons rega	rdé cette
5	note dans l'agenda puis le solde du compte	Frankfurt, à
6	ce moment-là, comme vous le voyez, nous av	ons isolé le
7	relevé bancaire du compte Frankfurt. Et le	25 mai 1993,
8	à l'extrémité droite de la diapositive, vo	us avez un
9	solde de 198,84 \$.	
LO	Bon, il s'agit du solde v	véritable du
L1	compte Frankfurt. Cependant, vous devez ég	alement tenir
L2	compte de ce qui apparaît au-dessus, 25-05	-93,
L3	l'inscription figurant tout au haut, il y	a un retrait
L4	au compte de 1 236 000 \$ et il s'agit d'un	virement
L5	pour dépôt à terme.	
L6	31201 Autrement dit, si vous pr	enez le
L7	total de ce qui était disponible dans le c	ompte
L8	Frankfurt, le dépôt à terme plus le solde,	vous obtenez
L9	un total de 1 236 198,84 \$. Ce sont donc,	dans les
20	faits, les fonds disponibles dans le compt	e Frankfurt.
21	31202 Le total de ce montant ne	e serait,
22	bien sûr, disponible qu'à échéance du dépô	t à terme, ;
23	c'est ce montant qui apparaît au bas de ce	t encadré,
24	rouge ici, et vous le verrez réapparaître,	ce qui donne
2.5	un solde, au 25 iuin 1993, de 1 239 785 \$.	

1	31203 Ainsi, le montant a augmenté en
2	raison des intérêts versés pour le dépôt à terme, et i
3	y a un petit retrait au compte.
4	31204 M ^e ROITENBERG : Voici donc deux
5	questions qui me viennent spontanément à partir de
6	cette explication.
7	31205 La première est : Dans le cadre de
8	votre recherche sur ces fonds et de votre analyse, est
9	il vrai que vous étiez au courant de la rentrée et de
10	la sortie des dépôts à terme à un moment donné?
11	M. WHITLA : Oui.
12	31207 M ^e ROITENBERG : Et vous avez tenu
13	compte de cela dans votre analyse, lorsque vous
14	disposiez de documentation?
15	31208 M. WHITLA : Oui. Il est très courant
16	dans ce type de comptes qu'il y ait un montant assez
17	considérable viré pour dépôt à terme et qui arriverait
18	généralement à échéance un ou deux mois plus tard et
19	qu'il soit de nouveau déposé dans le compte avec les
20	intérêts.
21	31209 M ^E ROITENBERG : D'accord. Maintenant,
22	cette note du 4 juin 1993 que vous avez surlignée dans
23	l'agenda de M. Schreiber semble indiquer le solde
24	bancaire au compte Frankfurt à cette date, ou à tout le
25	moins, les fonds qui étaient disponibles dans le compt

```
le 4 juin 1993.
1
 2
                            M. WHITLA: Selon notre examen du
    31210
 3
         relevé bancaire du compte Frankfurt, l'indication
         « 1236 » dans l'agenda pourrait certainement être le
 5
         solde du compte Frankfurt à cette date.
 6
    31211
                            M° ROITENBERG: Maintenant, si nous
         revenons à la diapositive précédente, la boîte suivante
 7
 8
         est celle du 23 juin 1993, une réunion, telle qu'elle a
         été alléguée, entre M. Schreiber et M. Mulroney, et
 9
         encore une fois, le solde est de 1 236 000 $ et
10
11
         quelques, tel qu'on le voit dans l'encadré.
12
    31212
                            M. WHITLA : Exact.
13
    31213
                            Me ROITENBERG : Si nous allons à la
         cinquième diapositive, celle qui vient après la
14
         suivante, ce qui viendra étoffer ce tableau
15
16
         chronologique, un autre encadré s'ajoute dans le, le
17
         12 juillet 1993, qui était la date manifeste de
18
         l'ouverture du compte Britan.
19
    31214
                            Est-ce exact?
20
    31215
                            M. WHITLA: C'est exact.
    31216
                            M^{\circ} ROITENBERG : Et vous avez indiqué
21
22
         le solde du compte à cette date : 239 775 $.
                            M. WHITLA : C'est exact.
23
    31217
    31218
                            Me ROITENBERG : Cela indiquerait-il la
24
25
         totalité des fonds disponibles dans le compte
```

1 Frankfurt, plus les intérêts qui avaient été accumulés, ou incluant les intérêts qui avaient été accumulés 2 alors que ces 1 236 000 \$ étaient dans un dans un dépôt 3 à terme? M. WHITLA: Tout à fait, Maître. 5 31219 6 31220 M° ROITENBERG : Si nous regardons la diapositive suivante, vous avez fait un autre encadré 7 8 dans ce tableau chronologique, datée du 28 juillet, date où les 500 000 \$ ont été virés du compte Frankfurt 9 au compte Britan, et il y a un encadré contenant 10 11 1 239 775 \$, représentant, sauf erreur, le solde à la 12 banque avant que les 500 000 \$ soient virés dans le 13 compte Britan. M. WHITLA : C'est exact. 14 31221 15 31222 M° ROITENBERG : Si nous nous penchons 16 ensuite sur le continuum commençant le 3 juin 1993, ou le jour suivant le 3 juin 1993, quand la note « 1236 » 17 18 apparaît dans l'agenda de M. Schreiber, à partir de ce 19 point jusqu'au 28 juillet, il y avait 1 236 000 \$ 20 disponibles dans le compte Frankfurt, jusqu'au 28 juillet inclusivement, lorsque le virement a été 21 22 effectué. M. WHITLA : C'est exact. 23 31223 31224 M° ROITENBERG : Et le solde n'a jamais 24 25 diminué en deçà de ce montant.

31225 M. WHITLA: Le solde n'a jamais 1 diminué en deçà de ce montant. 2 Me ROITENBERG: Y a-t-il eu d'autres 3 31226 transactions, autres que le dépôt à terme de 1 236 000 \$ et les intérêts accumulés? 5 6 31227 M. WHITLA : Comme je l'ai mentionné 7 précédemment, il y a eu un retrait minime, je crois, de 8 500 000 \$ 31228 Si nous revenons à la diapositive, page 5, vous verrez deux petites transactions en 10 11 dessous du 1 236 000 \$. 31229 M° ROITENBERG : Maintenant, s'agit-il 12 13 de 500 000 \$ ou de 500 \$? M. WHITLA: C'est 500 \$ et l'autre 31230 14 est de 357 \$, je crois. 15 M° ROITENBERG : C'étaient les seuls 16 31231 retraits. 17 18 31232 M. WHITLA: C'étaient les seuls 19 retraits. 31233 M^e ROITENBERG: La prochaine 20 diapositive, qui serait la diapositive 7, comprend 21 22 deux encadrés, une pour le 27 juillet 1993, et l'autre 23 pour le 27 août 1993. 31234 Maintenant, si je comprends bien, la 24 date du 27 juillet est présente parce que même si les 25

1	500 000 \$ n'ont pas été virés du compte Frankfurt au	
2	compte Britan avant le 28 juillet, il y a eu retrait	de
3	100 000 \$ du compte Britan, le 27 juillet, la veille	du
4	virement de fonds.	
5	M. WHITLA: C'est exact. Il y a eu	un
6	dépôt à terme effectué au compte Frankfurt arrivé à	
7	échéance le 28 juillet seulement et, par conséquent,	il
8	n'y avait pas de fonds disponibles; ainsi, il y avait	-
9	un solde négatif de 100 000 \$ dans le compte Britan,	en
10	date du 27 juillet.	
11	31236 M° ROITENBERG : Nous avons également	-
12	un encadré, en date du 27 août 1993. Il est là pour	
13	quelle raison, Monsieur?	
14	M. WHITLA: C'est la date,	
15	croyons-nous, à laquelle M. Schreiber affirme avoir	
16	versé 100 000 \$ CAN à M. Mulroney.	
17	31238 M ^e ROITENBERG : D'accord. Nous	
18	examinerons plus à fond ce retrait de 100 000 \$ dans	
19	quelques instants.	
20	31239 La diapositive suivante comprend de	ux
21	nouveaux encadrés : le 3 novembre 1993 et le 17 ou	
22	le 18 décembre 1993. Le 3 novembre correspond au	
23	retrait en espèces suivant que vous avez noté dans le	<u> </u>
24	compte Britan.	

Est-ce exact?

31240

25

1	M. WHITLA: C'est exact.
2	31242 M° ROITENBERG : Et c'était encore un
3	retrait de 100 000 \$?
4	M. WHITLA : C'est exact.
5	31244 M° ROITENBERG : Et le 17 ou le
6	18 décembre 1993 correspond à la date à laquelle il a
7	été allégué que M. Schreiber avait versé 100 000 \$ en
8	espèces à M. Mulroney.
9	M. WHITLA : C'est exact.
10	31246 M° ROITENBERG : Je ferai peut-être une
11	pause. Je devrais peut-être m'arrêter un instant
12	Le 27 juillet, l'encadré au bas de la diapositive, est
13	un mois avant le versement allégué du 27 août 1993.
14	N'y a-t-il aucune documentation qui
15	vous a été soumise pour examen permettant de relier le
16	retrait de 100 000 \$ du 27 juillet 1993 à la somme
17	alléguée de 100 000 \$ versée à M. Mulroney
18	le 27 août 1993?
19	M. WHITLA: Comme il s'agissait d'une
20	transaction en espèces, il n'y aurait vraiment pas de
21	documentation. Il y a eu un retrait en espèces puis,
22	apparemment un paiement un mois plus tard.
23	31249 M ^e ROITENBERG : Donc, pour ce qui est
24	de la possibilité de relier l'un à l'autre sur une base
25	documentaire, vous vous trouvez, ici, devant un trou

dans la preuve. 1 2 M. WHITLA : C'est exact. 31250 Me ROITENBERG : De même, concernant le 3 31251 retrait de 100 000, le 3 novembre 1993, et le versement 4 allégué de 100 000 \$, le 17 ou le 18 décembre 1993, 5 vous a-t-on fourni des documents quelconques reliant le 6 retrait de 100 000 \$ et le versement alléqué de 7 8 100 000 \$? 31252 M. WHITLA: Non, Maître. 9 31253 M° ROITENBERG : Le même manque. 10 11 31254 M. WHITLA: Le même manque existe. 12 31255 M° ROITENBERG : Si nous pouvons aller 13 à la diapositive suivante, s'il vous plaît... 31256 Cette diapositive comprend des 14 encadrés pour juillet, novembre et décembre 1994. 15 Le 21 juillet 1994, il y a un retrait en espèces de 16 50 000 \$ au compte Britan. 17 18 31257 Le 21 novembre 1994, quatre mois plus 19 tard, il y a un autre retrait en espèces de 50 000 \$ au compte Britan. 20 Le 8 décembre 1994, M. Schreiber, 21 31258 22 a-t-il été allégué, a de nouveau versé 100 000 \$ en 23 liquide à M. Mulroney. 31259 Relativement aux retraits, vous aviez 24 25 un document probant indiquant que les retraits ont été

1		effectués à ces dates.
2	31260	M. WHITLA : C'est exact. Le relevé
3		bancaire corrobore ces retraits ainsi que la date de
4		ces retraits.
5	31261	M ^e ROITENBERG : N'aviez-vous aucune
6		documentation, quelle qu'elle soit, indiquant que ces
7		retraits étaient liés à la somme de 100 000 \$ versée
8		le 8 décembre 1994?
9	31262	M. WHITLA : Il n'y a pas de
10		documentation à cet effet.
11	31263	M ^e ROITENBERG : Si nous passons à la
12		diapositive suivante, la diapositive 10, il y a un
13		nouvel encadré, portant la date du 14 décembre 1994.
14		Que pouvez-vous nous dire au sujet de cette
15		transaction?
16	31264	M. WHITLA : C'est la date à laquelle
17		le compte Britan initial a en fait été fermé. Les fonds
18		ont été virés dans ce que nous pouvons appeler,
19		j'imagine, un nouveau compte Britan, portant le numéro
20		62684.3. Encore une fois, le compte avait pour nom
21		« Britan ».
22	31265	Nous n'avons reçu aucune donnée ni
23		aucun document relativement à ce compte.
24	31266	M ^e ROITENBERG : Y a-t-il des documents
25		qui font état d'une raison ou d'une explication quant

1	au pourquoi de cette transaction, pourquoi un com	pte
2	Britan a été fermé et un autre ouvert?	
3	M. WHITLA: Non, Maître.	
4	31268 M° ROITENBERG : Si nous passons a	à la
5	diapositive suivante, la diapositive 11, cela semb	ole
6	indiquer, à moins que je ne la lise incorrectemen	t, un
7	mouvement de fonds entrant dans le compte Britan	et
8	sortant du compte Britan.	
9	31269 Êtes-vous en mesure d'expliquer,	
10	relativement à la provenant des fonds dans le com	pte
11	Britan, si vous avez été à même de déterminer d'or	ì ces
12	fonds provenaient directement?	
13	M. WHITLA : Certainement. Comme	cette
14	diapositive le documente et nous en avons déjà	
15	parlé les fonds venaient du compte Frankfurt.	Il y
16	avait également des intérêts versés sur les diver	3
17	dépôts à terme qui entraient et sortaient du comp	te
18	Britan, et ensuite les sorties de fonds, bien sûr	,
19	sont il y a 301 555 \$ en espèces.	
20	31271 La petite différence qu'il y ava	it,
21	je crois, correspondait aux frais de transaction a	au
22	moment des retraits en espèces - les retraits de	
23	100 000 \$ en espèces. Il y aurait eu des frais de	
24	transaction facturés par la banque.	
25	31272 Et ensuite, la dernière sortie d	le

1	fonds est dans le nouveau compte Britan.
2	Ce que nous avons déterminé et ce que
3	nous décrivons dans notre rapport à la page 6, dans le
4	paragraphe du milieu, se rapporte à la source réelle de
5	fonds ayant financé le compte Frankfurt, duquel nous
6	pouvons parler plus en détail, mais notre analyse s:
7	je vous lis ce paragraphe
8 9 10 11 12 13 14 15 16	« Notre analyse des faits tend à confirmer une solide inférence selon laquelle la source initiale des sommes retirées par M. Schreiber du compte BRITAN était, en grande partie, les fonds reçus d'Airbus. »[Traduction du texte lu].
17 18	31274 M° ROITENBERG : Nous allons revenir à
19	cela et analyser comment vous avez pu affirmer que,
20	c'était bien le cas, mais la première étape en cours de
21	route serait de déterminer si oui ou non Britan et le
22	compte Britan avaient d'autres sources de financement
23	que le compte Frankfurt.
24	M. WHITLA: Le compte Frankfurt
25	autre que, bien sûr, les intérêts dont nous avons parle
26	et qui ont été accumulés dans le compte Britan, la
27	seule source de fonds du compte Britan était le compte
28	Frankfurt.
29	31276 M ^e ROITENBERG : D'accord. Je crois que
30	la prochaine diapositive pourrait également être

1	intéressante, à savoir comment vous avez pu arriver à
2	cette conclusion.
3	M. WHITLA: Certainement.
4	Laissez-moi vous référez, monsieur, à la page 14 de
5	notre rapport, où nous parlons des mouvements de fonds
6	vers le compte Frankfurt, et nous en parlons par
7	rapport à une période précise, que j'aborderai,
8	du 13 mars 1992 au 28 juillet 1993.
9	Nous avons écrit ce qui suit :
10	« La source des fonds vers le
11	compte Frankfurt ayant financé
12	le transfert de 500 000 \$
13	canadiens vers le compte
14	Britan » [Traduction du texte
15	lu]
16	31279 dont nous avons déjà parlé :
17	«était un ensemble de fonds,
18	financé à 91 % par sept dépôts
19	dans le compte FRANKFURT entre
20	le 30 mars 1992 et le
21	13 mai 1993, pour un total de
22	1 460 232 \$ CAN Les 9 %
23	restants représentent un solde
24	dans le compte » [Traduction
25	du texte lu]

1	31280 au début, le 13 mars 1992, un
2	dépôt de 10 000 \$ d'une source inconnue, ainsi que le
3	intérêts versés dans le compte.
4	31281 M° ROITENBERG : Comment êtes-vous
5	parvenu à mettre le doigt sur ce qui se trouvait dans
6	le compte Frankfurt, à un moment donné, pour avoir un
7	point de départ à partir duquel évaluer les fonds qui
8	s'y trouvaient?
9	31282 M. WHITLA: Nous avons effectué une
10	analyse du compte Frankfurt. Notre véritable
11	difficulté a été d'essayer de déterminer la source de
12	fonds versés dans le compte Frankfurt.
13	Je crois, si nous retournons à la
14	diapositive où nous parlions des limites à l'étendue
15	notre examen, vous verrez que nous avions très peu
16	d'informations au sujet d'approximativement 10 million
17	de dollars en dépôts.
18	31284 Si nous regardons le compte
19	Frankfurt, vous verrez que nous n'avions de documents
20	l'appui que pour 305 000 \$ de dépôts dans le compte,
21	alors nous avions de la difficulté à déterminer la
22	source des fonds versés dans le compte Frankfurt et q
23	auraient ensuite été acheminés vers le compte Britan.
24	31285 Alors nous avons effectué une
25	analyse, et il me ferait plaisir de vous en parler.

1	31286	M ^e ROITENBERG : J'aimerais que vous
2	en parliez,	mais d'abord, je souhaite aborder une
3	question qu	e le commissaire a soulevée quant aux
4	contraintes	avec lesquelles vous avez du composer eu
5	égard à la	documentation dont vous disposiez.
6	31287	Concentrons-nous sur Frankfurt pour
7	un instant.	Quels documents aviez-vous, et quels
8	documents a	uriez-vous voulu avoir pour être en mesure
9	d'effectuer	une analyse plus complète?
10	31288	M. WHITLA : Pour ce qui est du
11	compte Fran	kfurt, nous avions essentiellement tous les
12	relevés bar	caires; et, comme je l'ai mentionné plus
13	tôt, nous r	n'avions pas l'ensemble de ce que
14	j'appellera	is les documents-source.
15	31289	En d'autres mots, la source des
16	dépôts, com	ment les dépôts ont été effectués, de qui
17	venaient le	es fonds, ces documents n'étaient dans une
18	large mesur	re pas disponibles pour nous, pour le compte
19	Frankfurt.	
20	31290	M ^e ROITENBERG : Et en ce qui concerne
21	le compte .	4, le compte IAL 18679.4 - qui, si je
22	comprends k	oien, est un compte en argent américain
23	31291	M. WHITLA : C'est ça.
24	31292	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : quels documents
25	aviez-vous,	et quels documents vous manquait-il ?

1	31293	M. WHITLA : Dans ce cas, nous
2		n'avions pas de relevés bancaires. En d'autres mots,
3		nous ne pouvions pas voir ce qui entrait et sortait des
4		comptes, comme cela figure sur un relevé bancaire.
5	31294	Toutefois, nous avions 21 millions \$
6		de dépôts dans ce compte, alors nous avions beaucoup de
7		documentation à l'appui, en fait, sur ce qui a été
8		déposé dans ce compte.
9	31295	Nous ne pouvions bien sûr pas le voir
10		sur un relevé bancaire, mais les documents à l'appui
11		nous indiquaient que ce montant a bien été versé dans
12		le compte.
13	31296	C'était plus difficile en ce qui
14		concerne les retraits, parce que nous n'avions que
15		11 millions \$. Autrement dit, 21 millions \$ entrent
16		dans le compte, et nous n'avons de documents à l'appui
17		que pour 11 millions \$, qui en sortent.
18	31297	M° ROITENBERG : Aviez-vous des
19		informations ou des documents qui suggéraient que le
20		reste, 10 millions \$ et des poussières, ont bien été
21		retirés du compte à un moment donné, ou n'aviez-vous
22		aucune information à propos de ce qui s'est passé avec
23		cet argent?
24	31298	M. WHITLA : Nous n'avions aucune
25		information, vraiment, à ce sujet.

1	31299	M° ROITENBERG : Il y a aussi le
2	compte 18679.1.	Quels documents aviez-vous, et quels
3	documents vous r	manquait-il?
4	31300	M. WHITLA: Encore une fois, nous
5	n'avions pour a	insi dire aucun relevé bancaire; pour
6	m'exprimer autre	ement, pas de documents qui
7	confirmeraient I	les différents soldes du compte, les
8	entrées et les s	sorties, ainsi que leur quantité.
9	31301	Nous avions de la documentation à
10	l'appui qui sugg	gérait que 4,5 millions \$ ont été
11	déposés dans le	compte, et nous avions les retraits de
12	ce comptesu	des documents à l'appui, à savoir pour
13	7,5 \$.	
14	31302	Alors, dans ce contexte, il nous
15	manquait clairer	ment une quantité importante de ce qui a
16	été déposé dans	le compte, parce qu'en fait, les
17	retraits du comp	pte étaient supérieurs de 3 millions \$ à
18	ce que nous avid	ons comme dépôts dans le compte.
19	31303	M ^e ROITENBERG : Maintenant, les
20	documents qui ét	taient en votre possession, savez-vous
21	d'où ils venaier	nt?
22	31304	M. WHITLA: La plupart des documents
23	bancaires que no	ous avons pu analyser venaient de
24	M. Schreiber, et	faisaient partie des documents
25	produits pour la	a Commission.

1	31305	De plus, nous avons pu recevoir du
2	Gouvernemer	t du Canada, par l'entremise de la GRC,
3	certains do	cuments bancaires en leur possession qui ne
4	provenaient	pas de la procédure des lettres rogatoires,
5	comme nous	avons vu plus tôt.
6	31306	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Et vous savez qu'il y
7	avait de no	mbreux documents en possession du
8	gouvernemer	t du Canada qui ont été produits à la suite
9	du processu	s des lettres rogatoires en Suisse?
10	31307	M. WHITLA: Oui, nous le savons.
11	31308	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Et vous savez que des
12	requêtes or	t été faites par le gouvernement du Canada,
13	car nous so	puhaitions utiliser ces documents?
14	31309	M. WHITLA : Je suis au courant de
15	ces requête	es.
16	31310	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Et vous savez que le
17	gouvernemer	t du Canada a formulé des requêtes auprès du
18	gouvernemer	t de la Suisse pour que ces documents
19	puissent êt	re divulgués.
20	31311	M. WHITLA : Oui, je suis au courant.
21	31312	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Et vous savez que, à
22	ce jour, ce	s documents ne l'ont toujours pas été.
23	31313	M. WHITLA : C'est ce que je
24	comprends.	
25	31314	M ^e ROITENBERG : Nous nous penchions,

je crois, dans les diapositives 12 et 13, qui portent 1 sur Frankfurt pour arriver à déterminer la provenance 2 3 des fonds du compte Frankfurt. M. WHITLA: C'est exact. 31315 4 5 31316 Me ROITENBERG: Vous avez pu produire un graphique faisant état des « entrées » et des 6 « sorties » de fonds du compte Frankfurt, remontant à 7 8 octobre 1988. 31317 Est-ce exact? 9 31318 M. WHITLA: C'est exact. 10 11 31319 Ce graphique - présenté dans sa 12 version complète dans le rapport - est un résumé, je 13 crois que vous diriez ça ainsi, du compte Frankfurt, et il suit une ligne, que nous avons isolée à la Période 14 de temps 3, et cette ligne représente, dans le temps, 15 l'évolution du solde du compte Frankfurt. 16 17 31320 Ça inclut les dépôts à terme. En 18 d'autres mots, si de l'argent a été retiré du compte Frankfurt, placé dans un dépôt à terme, et puis 19 retourné dans le compte Frankfurt, ces montants sont 20 inclus dans les fonds réellement disponibles dans le 21 22 compte Frankfurt. 23 31321 Les bandes qui montent sont les dépôts, et les bandes qui descendent sont les retraits. 24 25 Dans la portion correspondant à la 31322

Période de temps 3, nous avons surliqué cela parce que, 1 comme nous en avons déjà discuté, nous avons identifié 2 3 sept dépôts qui ont effectivement fait partie ou formé l'ensemble des fonds disponibles pour le transfert de 500 000 \$ dans le compte Britan. 5 6 31323 M^E ROITENBERG : Je vous demanderais de porter votre attention sur la diapositive qui 7 8 apparaît à l'écran, en janvier 1990, il semble y avoir eu brusque diminution, le solde ayant été ramené à près 9 de zéro. 10 11 31324 M. WHITLA: C'est exact. 31325 Me ROITENBERG: Pouvez-vous vous 12 13 concentrer sur cette période, peut-être, et nous donner votre compréhension de ce qui se trouvait dans le 14 compte à ce moment-là? 15 M. WHITLA: Certainement. Le début 16 31326 de la première période --17 18 31327 En fait, Phil, pouvez-vous afficher 19 la version plus détaillée de cela? 31328 C'est la diapositive 25, en fait. 20 31329 C'est un agrandissement de la période 21 22 de temps dont vous parlez. 23 31330 M° ROITENBERG : Alors, la Période de temps 1, selon le graphique qui se trouve devant moi, 24 soit du 24 octobre 1988 au 22 janvier 1990. 25

1	M. WHITLA: C'est exact.
2	31332 M ^e ROITENBERG : Nous voyons à un
3	point - et je crois que c'est autour
4	du 24 octobre 1988 - un dépôt plutôt important.
5	M. WHITLA: Oui, monsieur.
6	31334 Il y a en fait deux dépôts importants
7	en octobre 1988. Vous parlez du dépôt de 500 000 \$?
8	31335 M ^e ROITENBERG : Oui. Ça serait bien
9	autour de cette date, monsieur?
10	M. WHITLA : C'était vers
11	le 31 octobre, entre le 28 et le 31.
12	31337 M° ROITENBERG : Et c'était un dépôt
13	que vous avez pu déterminer comme étant très
14	probablement lié au dépôt de 500 000 \$ qui allait avec
15	le paiement de 2 millions \$ de Thyssen.
16	M. WHITLA: C'est exact, d'après la
17	déclaration de M. Schreiber, et aussi du fait que ces
18	fonds venaient du compte d'IAL en dollars canadiens.
19	C'est une supposition raisonnable, nous croyons.
20	31339 M ^e ROITENBERG : Alors, cela a été
21	déposé vers la fin d'octobre 1988. Il y a ensuite eu
22	une diminution assez brusque, comme nous avons déjà vu,
23	autour de janvier 1990, et si nous nous concentrons sur
24	la diapositive que nous voyons à l'écran, je crois que
25	vous avez été en mesure de déterminer un solde bancaire

de 11 559,93 \$,le 22 janvier 1990. 1 2 M. WHITLA: C'est exact. 31340 3 31341 Phil, pouvez-vous passer à la prochaine diapositive, et nous montrons le véritable 5 relevé bancaire ainsi que le solde. 6 31342 Vous verrez que le 22/01/90, le solde 7 est de 11 559,93 \$. 8 31343 J'aimerais souligner, également, que ce solde est après, le 290 --31344 Le 290 000 \$ que vous voyez tout 10 11 juste devant le solde --M° ROITENBERG : Oui, monsieur. 31345 12 M. WHITLA: -- un dépôt à terme qui 13 31346 revient dans le compte. 14 En d'autres mots, à ce moment-là, le 15 31347 16 dépôt à terme en transit avait été retourné dans le compte. Il n'y a pas eu d'autre dépôt à terme associé à 17 18 ce compte, alors il s'agit bien du vrai solde qui se trouvait dans le compte à ce moment-là. 19 31348 Il n'y a eu ensuite, subséquemment, 20 aucune autre activité jusqu'au 28 mars 1990, lorsqu'il 21 22 y a eu un dépôt de 219 000 \$, qui a porté le solde à 23 231 000 \$. Mais, encore une fois, cela ne s'est 24 31349 25 pas passé avant mars 1990.

1 31350 M^e ROITENBERG: Alors, en date 2 du 22 janvier 1990, en incluant tous les dépôts à terme associés au compte, le solde bancaire était de 3 11 559,93 \$. M. WHITLA: C'est exact. 5 31351 6 31352 M° ROITENBERG: Malgré le fait qu'à la fin octobre 1988, il y a eu ce dépôt de 500 000 \$ 7 8 relatif aux paiements reçus de Thyssen. 31353 M. WHITLA: C'est exact. 9 31354 M° ROITENBERG : Qu'est-il arrivé à ce 10 11 dépôt de 500 000 \$ qui était relié à Thyssen? 12 31355 M. WHITLA: Si nous reculons d'une 13 diapositive, les différents retraits sont mis en évidence sur cette diapositive. Il y a un paiement de 14 610 000 \$ à Bitucan, qui nous croyons est lié à la 15 facture de 710 000 \$ qui a été émise, dont nous avons 16 déjà parlé à ces audiences. 17 18 31356 Me ROITENBERG: C'est 610 000 \$ pour 19 une facture de 710 000 \$. Est-ce que 100 000 \$ ont été payés à partir d'un autre compte? 20 31357 M. WHITLA: Oui. Nous avons 21 22 déterminé que ça a été payé à partir du compte 18679.1, 23 qui était le compte en dollars canadiens. M^e ROITENBERG: Alors, nous avons 610 24 31358 25 000 \$ qui vont à Bitucan, et puis nous avons un certain

1 nombre d'autres retraits au fil du temps, lesquels ont ramené le solde du compte à 11 000 \$. 2 M. WHITLA: C'est exact. 3 31359 Me ROITENBERG : Je vous ai détourné 31360 4 5 des sept dépôts dont vous parliez plus tôt qui constituaient le compte Frankfurt, ou du moins qui ont commencé à constituer le compte Frankfurt quelque temps 7 8 avant votre analyse. 9 31361 Pouvez-vous y revenir, s'il vous 10 plaît? 11 31362 M. WHITLA: Bien sûr. C'est la 12 diapositive 14. 13 31363 COMMISSAIRE : Ce sont les dépôts qui apparaissent, également, je suppose, à la page 14 du 14 rapport, n'est-ce pas? 15 16 31364 M. WHITLA: C'est exact, Monsieur. 17 31365 COMMISSAIRE : Merci. Me ROITENBERG: Nous sommes 18 31366 19 maintenant à la page 14 du rapport, la page 14 des 20 diapositives qui ont été distribuées aux personnes présentes dans la salle, que j'ai numérotée 21 22 Diapositive 13, mais il s'agit de la page 14 du 23 document dont tout le monde dispose. 31367 24 Vous avez examiné la Période 3, si je 25 ne me trompe pas.

1	31368 M.	WHITLA : C'est exact.
2	31369 M ^e	ROITENBERG : Qui débute
3	le 13 mars 1992?	
4	31370 M.	WHITLA: C'est exact, monsieur.
5	31371 M ^e	ROITENBERG : Je tiens simplement à
6	orienter tout le mo	nde dans la salle.
7	31372 Ce	e que nous voyons, c'est qu'il y a
8	trois périodes dist	inctes. La période que nous venons
9	tout juste d'examin	er, lorsque nous sommes arrivés à
10	11 000 \$, figure à	l'extrême gauche de cette
11	diapositive, Périod	e 1, du 24 octobre 1988
12	au 22 janvier 1990.	
13	31373 Ot	11?
14	31374 M.	WHITLA: C'est exact.
15	31375 M ^e	ROITENBERG : Maintenant, vous
16	examinez la Période	3, du 13 mars 1992 au
17	30 décembre 1993.	
18	31376 M.	WHITLA: C'est exact.
19	31377 M ^e	ROITENBERG : Avant de nous pencher
20	plus avant sur la P	ériode 3, la Période 2, du
21	22 janvier 1990 au	13 mars 1992 avait-elle une
22	importance particul	ière?
23	31378 M.	WHITLA: Pas pour notre analyse,
24	non, elle ne revêt	aucune importance.
25	31379 M ^e	ROITENBERG: Vous avez tout

1	simp	lement observé les entrées et les sorties de fonds
2	du c	ompte Frankfurt.
3	31380	M. WHITLA : C'est exact.
4	31381	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Rien qui concerne les
5	paie	ments de Thyssen, du moins d'après ce que votre
6	anal	yse a révélé?
7	31382	M. WHITLA : C'est exact.
8	31383	M° ROITENBERG : Donc, Période 3,
9	part	ie extrême droite de cette diapositive, commençant
10	le 1	3 mars 1992 si vous pouviez nous guider dans
11	votr	e analyse, s'il vous plaît.
12		
13	31384	M. WHITLA : Bien sûr. Nous avons
14	trac	é cette ligne, au 13 mars 1992, parce que, à ce
15	mome	nt précis, le solde du compte, selon l'information
16	dont	nous disposions, était de 82 941 \$.
17	31385	Autrement dit, le solde du compte a
18	atte	int un point où il n'était pas suffisant pour
19	fina	ncer le transfert de 500 000 \$ au compte Britan.
20	Nous	avons donc utilisé cette date comme point de
21	dépa	rt, et nous avons constaté qu'entre cette date et
22	le r	etrait effectué le 28 juillet 1993, vers le
23	comp	te Britan, sept dépôts importants avaient été
24	effe	ctués.
25	31386	M° ROITENBERG : Je crois, si nous

1	passons à la diapositive suivante, que vous avez établi
2	le relevé détaillé de ces sept dépôts importants selon
3	la date, le montant en dollars canadiens et le montant
4	en dollars américains.
5	M. WHITLA: C'est exact.
6	31388 Si je pouvais parcourir cette
7	diapositive et vous expliquer ce qui y figure, cela
8	pourrait être utile.
9	31389 Dans la partie bleue de la
10	diapositive figurent les dépôts réels effectués dans le
11	compte Frankfurt. Nous les avons examinés à partir
12	la date de dépôt est indiquée, bien sûr, en fonction de
13	ce qui figure sur le relevé bancaire.
14	31390 Le montant en dollars canadiens est
15	le montant réel qui a été déposé et inscrit sur le
16	relevé bancaire.
17	
18	Nous avons ensuite converti ces
19	montants en dollars américains, en fonction du taux de
20	change à cette date, c'est-à-dire au taux de change
21	moyen pour cette journée.
22	Puis, M. Schreiber a affirmé dans sa
23	déclaration à la Commission qu'il était habituel pour
24	lui, lorsqu'il recevait les paiements d'Airbus, de
25	verser à son tour 25 % de ces montants dans le

1		compte Frankfurt.
2	31393	Nous avons donc examiné ces
3		renseignements afin de savoir s'il y avait des liens
4		potentiels entre les montants déposés dans le
5		compte Frankfurt comme vous vous en souvenez, nous
6		n'avons pas de véritables documents XXXXX bancaires sur
7		les dépôts et nous avons comparé ces montants aux
8		dépôts qui provenaient, selon nous, d'Airbus, et qui
9		figurent dans la colonne du centre, celle en vert
10		intitulée « Deposits from Swiss Bank Corporation, New
11		York » ([traduction] dépôts effectués par la Swiss Bank
12		Corporation, New York).
13	31394	Je crois que vous savez, monsieur,
14		que notre documentation comprend le rapport d'un
15		procureur allemand. Dans ce rapport du procureur
16		allemand je crois qu'il a été produit aux fins de
17		l'extradition de M. Schreiber sont indiqués
18		précisément les dépôts effectués dans le compte .4 qui
19		provenaient d'Airbus.
20		
21	3139	Bien que nous n'ayons pas de preuve
22		corroborante pour ce rapport, nous estimons pouvoir
23		nous y fier dans une certaine mesure.
24	31396	Donc, reprenons l'analyse. Nous
25		avons comparé les dépôts en dollars américains versés

1	dans	le compte Frankfurt aux dépôts en dollars
2	amér	cicains versés dans le compte 18679.4, et les
3	pour	centages qui en résultent figurent dans la colonne
4	jaun	e, de droite.
5	31397	Comme vous pouvez le voir, ces
6	pour	centages sont assez proches du 25 % que
7	M. S	chreiber versait habituellement, selon ses dires.
8	31398	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : Je vais continuer en
9	supp	osant que toute personne qui écoute ce que vous
10	prés	entez à la Commission est aussi déroutée par les
11	chif	fres que je le suis. Alors, allons-y en fonction de
12	cett	e supposition.
13	31399	Vous avez fait référence à .1 et .4.
14	Je v	reux m'assurer que tout le monde comprend de quoi
15	vous	parlez.
16	31400	M. WHITLA : Bien entendu.
17	31401	M ^e ROITENBERG : Dans un compte
18	banc	aire numéro 18679, il y avait des sous-comptes
19	dési	gnés par des chiffres inscrits à la suite du numéro
20	du c	compte. C'est bien cela?
21	31402	M. WHITLA : C'est exact.
22		
23	31403	M° ROITENBERG : Donc, il y avait les
24	comp	tes .0, .1, .2, .3, .4, et ainsi de suite?
25	31404	M. WHITLA : C'est exact.

1	31405	M° ROITENBERG : Il y avait également
2	des comptes, à mo	ins que je me trompe et veuillez
3	m'interrompre si	c'est le cas qui avaient le numéro
4	de compte-client	18679 et qui comportaient des
5	sous-comptes, com	me le compte Frankfurt.
6	31406	M. WHITLA: C'est exact. Le compte-
7	client Frankfurt	est désigné par le code IAL 18679 qui
8	correspond à « Ru	brik Frankfurt ».
9	31407	M° ROITENBERG : D'accord. Donc,
LO	lorsque vous parl	ez de .1 ou .4, vous parlez de
L1	sous-comptes du c	compte 18679?
L2	31408	M. WHITLA: Oui. La différence
L3	entre les points,	entre .1, .2, .3 et .4, par exemple,
L4	était les devises	contenues dans ces comptes.
L5	31409	Donc, par exemple, .1 était un compte
L6	en devise canadie	nne, et le compte .4 était en devise
L7	américaine.	
L8		
L9	31410	M° ROITENBERG : D'accord.
20	Maintenant, vous	avez dit que vous aviez de
21	l'information pro	venant de la déclaration que
22	M. Schreiber a fo	ournie à la Commission, qui est devenue
23	une pièce devant	la Commission et dont la véracité a
24	été reconnue par	M. Schreiber, dans laquelle il
2.5	indiquait que c'é	tait sa i'utiliserai l'expression

1	« faç	on de procéder habituelle », de prendre 25 % des
2	fonds	qui étaient versés dans le compte .4 en dollars
3	améri	cains, de prendre environ 25 % de ce montant, et
4	de ve	rser cette part dans le compte Frankfurt.
5	31411	C'est bien cela?
6	31412	M. WHITLA : C'est exact.
7	31413	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : Je suppose que vous
8	n'ave	z pas tout simplement cru M. Schreiber sur parole,
9	mais	que vous avez vérifié ces transactions pour
10	déter	miner si son affirmation était étayée.
11	31414	M. WHITLA: C'est bien ce que nous
12	avons	fait. Et, même si nous ne parlons que des
13	sept	dépôts, nous avons pris le temps d'examiner tous
14	les d	épôts effectués dans le compte Frankfurt.
15	31415	Si vous regardez l'ensemble des
16	donné	es à partir de 1989, 27 dépôts au total ont été
17	faits	dans le compte Frankfurt. Ce qui, bien sûr,
18	exclu	t les intérêts.
19	31416	Et parmi ces 27 dépôts, 24 ont été
20	effec	tués de cette façon.
21		
22	31417	Donc, autrement dit, des sommes sont
23	versé	es dans le compte .4 et, en l'espace d'une semaine
24	ou de	ux, des sommes en sont retirées pour être versées
25	danc	des sommes en sont retirées ou il v a

1		excusez-moi, des sommes ont été déposées dans le
2		compte Frankfurt, et dans les 24 cas, il s'agit
3		d'environ 25 % du montant qui a été déposé dans le
4		compte .4.
5	31418	M° ROITENBERG : Vingt-quatre
6		sur vingt-sept, ce n'est probablement pas trop mal
7		selon la loi de la moyenne, mais avez-vous été en
8		mesure de déceler des points communs entre les
9		trois dépôts qui ne correspondaient pas à la façon de
10		procéder habituelle?
11	31419	M. WHITLA: En effet, il s'agit de
12		dépôts inconnus. Il nous semble qu'un d'entre eux
13		était un paiement élevé, encore une fois lié à Airbus
14		tôt dans l'exercice, mais nous ne comprenions pas à
15		quoi étaient véritablement liés ces autres dépôts.
16	31420	M ROITENBERG : D'accord.
17	31421	l Vous avez parlé, au début, du fait
18		que vous étiez d'avis que les paiements reçus dans le
19		compte .4 en dollars américains de la Swiss Bank
20		Corporation à New York provenaient d'Airbus
21	31422	Pourquoi étiez-vous d'avis que ces
22		fonds provenaient d'Airbus?
23	31423	M. WHITLA: Pour deux raisons,
24		principalement.

1	31424	D'abord, comme je vous l'ai dit, nous
2	avons pu avoir	accès à l'un des rares documents à
3	l'appui, le rap	port du procureur qui avait été produit
4	en Allemagne.	Dans ce rapport, le procureur indique,
5	pour chaque anno	ée, les fonds qui ont été versés dans le
6	compte .4 et qu	i sont liés à Airbus.
7	31425	Donc, autrement dit, il indique qu'un
8	dépôt de 500 00	0 \$ a été versé dans le compte .4 et que
9	ce dépôt est li	é à Airbus.
10	31426	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : D'accord. Il semble
11	y avoir un asse	z gros montant d'argent vous avez
12	fait mention de	plus de 21 millions de dollars qui sont
13	passés par ce c	ompte.
14	31427	Y avait-il d'autres sources dont
15	provenait l'arg	ent versé dans ces comptes et je dis
16	« ces comptes »	pour désigner le groupe de
17	comptes 18679 -	- un montant en dollars analogue ou même
18	semblable à ceu	x qui étaient versés dans le compte .4?
19	31428	M. WHITLA: Non, monsieur.
20	31429	$ exttt{M}^{\circ}$ ROITENBERG : Y avait-il d'autres
21	comptes dans le	squels étaient effectués des paiements
22	en dollars amér	icains?
23	31430	M. WHITLA : Pas à notre
24	connaissance, m	onsieur.
25	31431	M° ROITENBERG : Ce fait revêtait-il

1	une importance particulière pour vous?
2	M. WHITLA: Oui. À notre
3	connaissance, les paiements provenant d'Airbus étaient
4	faits en dollars américains.
5	
6	31433 M° ROITENBERG : Savez-vous si
7	d'autres honoraires conditionnels ou paiements étaient
8	versés en d'autres devises dans ces comptes d'IAL?
9	M. WHITLA: Nous avons des
10	renseignements à ce sujet. Nous croyons que nous
11	avons appris que certains des autres paiements étaient
12	faits soit en dollars canadiens, dans le compte .1,
13	soit en deutsche mark, dans le compte en devises
14	allemandes.
15	31435 M° ROITENBERG : D'accord. Quand je
16	regarde cette diapositive, veuillez faire de même, et
17	si vous ne pouvez pas, dites-le moi. Pouvez-vous nous
18	donner un exemple fondé sur un de ces paiements, qui
19	aiderait la Commission à comprendre comment l'argent
20	passait par le compte .4 et était versé au
21	compte Frankfurt?
22	31436 M. WHITLA: Bien sûr. Je le répète,
23	nous n'avons pas toute la documentation nécessaire pour
24	montrer que cela s'est réellement produit, mais si nous
25	cliquons sur le dépôt numéro cinq et l'affichons, vous

```
1
         verrez que -- encore une fois, nous avons reçu la
         majorité des bordereaux de dépôt pour le compte .4.
 2
                                                                Le
 3
         document à l'appui est ce bordereau de dépôt.
    31437
                           Ce bordereau indique que
 4
         300 000 dollars américains ont été versés dans le
 5
         compte, et que la date valeur est le 24 août 1992.
 6
 7
 8
    31438
                           Nous avons laissé la partie
 9
         numéro cinq de notre tableau en haut, puis nous
         montrons en bas une inscription au journal de
10
11
         M. Schreiber, le 25 août 1992, indiquant « Strobl »,
12
         qui, à notre connaissance, était le banquier de
13
         M. Schreiber, comme ce dernier l'a indiqué dans sa
         déclaration à la Commission; sous le chiffre 300, qui
14
         correspondrait au 300 000 $, puis ce qui semble être
15
16
         une répartition de ces montants : un « 150 » sans
         indication, un « F » à « 75 », un « M » à « 37» et un
17
18
         « S » à « 37 ».
19
    31439
                           Si nous passons à la diapositive
20
         suivante, il s'agit du relevé bancaire réel du
         compte Frankfurt et, comme vous pouvez le voir surligné
21
22
         au bas de ce relevé, il y a un dépôt de 89 100 $ le
         26 août -- excusez-moi, le 28 -- à ce montant.
23
         lorsque nous convertissons les 75 000 dollars
24
         américains, nous obtenons environ 89 100 $.
25
```

1	31440	Donc, si nous supposons que le « F »
2		dans le journal de M. Schreiber représentait le
3		compte Frankfurt, cela expliquerait cette transaction.
4	31441	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Et cela s'est produit
5		combien de temps après que le dépôt en dollars
6		américains eut été versé dans le compte .4?
7	31442	M. WHITLA : Cela s'est produit dans
8		les quatre jours suivant le dépôt dans le compte en
9		dollars américains.
10		
11	31443	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : Si je comprends bien,
12		vous avez observé une certaine correspondance dans le
13		temps entre les dépôts dans le compte .4 et ceux dans
14		le compte Frankfurt?
15	31444	M. WHITLA: C'est exact. Dans tous
16		les cas, bien sûr, le dépôt était d'abord fait dans le
17		compte .4, puis sans qu'il y ait un lien direct, un
18		dépôt ultérieur était fait dans le compte Frankfurt,
19		généralement quelques jours plus tard.
20	31445	Je crois que le plus long intervalle
21		que nous avons observé était d'un mois.
22	31446	M° ROITENBERG : Avez-vous analysé
23		d'autres exemples précis de ces dépôts et de cette
24		corrélation?
25	31447	M. WHITLA : Bien sûr. L'exemple

1	suivant, au numéro 7 – cet exemple est intéressant
2	parce que cela n'est survenu qu'à deux reprises.
3	31448 Le relevé bancaire de la page
4	suivante indiquait en fait excusez-moi, j'ai oublié
5	de mentionner que ces sept cas, comme la plupart des
6	24 cas dont nous avons parlé, figurent sur les relevés
7	bancaires à titre de transactions en devises; donc,
8	autrement dit, des échanges de fonds d'une devise en
9	une autre.
10	
11	Dans le cas du dépôt numéro 13, fait
12	le 13 mai 1993, le relevé bancaire montre en fait que
13	la devise réelle était le dollar américain, comme vous
14	le verrez ici. Il est bien indiqué 340 en dollars
15	américains. Il y a un taux de change, puis le dépôt
16	correspondant est de 431 460 \$.
17	31450 M° ROITENBERG : Donc, bien que vous
18	n'ayez aucun relevé pour cette transaction qui montre
19	précisément l'argent passer de .4 à Frankfurt, vous
20	avez la transaction en devise qui révèle un montant
21	identique à ce qui correspondrait aux 24,8 % transférés
22	dans Frankfurt et une illustration du fait qu'il
23	s'agissait d'un échange de devise américaine en devise
24	canadienne?
25	31/51 M WHITEN . Clast evact

1	31452	M ^e ROITENBERG : Avez-vous noté des
2	transacti	ons qui vous ont amené à mettre en doute cette
3	corrélati	on?
4	31453	M. WHITLA: Non, il n'y en avait
5	pas.	
6	31454	M ^e ROITENBERG : Si cela ne vous
7	dérange p	as, pourriez-vous résumer en quelques mots au
8	commissai	re les mouvements de fonds que vous avez
9	observés	de .4 vers Frankfurt, puis vers Britan?
10	31455	M. WHITLA: Bien sûr. Phil,
11	pourriez-	vous remettre la diapositive récapitulative?
12	Juste la	grande qui présente l'ensemble des mouvements
13	de fonds.	La voici.
14		
15	31456	Donc, dans cette diapositive, ce que
16	nous avon	s remarqué concernant et encore une fois,
17	celle-ci	se trouve au bas de la page 6 de notre
18	rapport.	
19	31457	M ^e ROITENBERG : Je vais vous arrêter
20	là un ins	tant. Pour ceux qui suivent à l'aide des
21	documents	qui ont été distribués, il s'agit de la
22	« page 13	».
23	31458	M. WHITLA : Treize. Et là, nous
24	voyons	
25	31/150	Me POITENREPC . Co n'est pas la honne

1	page?	
2	31460	M. WHITLA : Ce devrait être la
3	diapositive 1	L3.
4	Pause	
5	31461	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Bien, dans un
6	document, il	s'agit de la page 8; sur la diapositive
7	elle-même, or	n voit page 13. Je crois que les gens
8	utilisent de	ux documents différents.
9	31462	Mais, de toute façon, cela est
10	résumé, comme	e vous l'avez dit, à quelle page du
11	rapport, mons	sieur?
12	31463	M. WHITLA : À la page 6 de notre
13	rapport.	
14	31464	Peut-être que si je parcours cette
15	diapositive a	avec vous, nous nous y retrouverons.
16		
17	31465	Nous savons ou croyons et avons
18	accepté comme	e un fait raisonnable que les paiements
19	d'Airbus ont	été versés à ce moment-là à la Swiss Bank
20	Corporation o	de New York. Ce fait, encore une fois, est
21	fondé d'abord	d sur la déclaration de M. Schreiber, mais
22	aussi, et su	rtout, sur le rapport du procureur allemand
23	qui décrit le	es dépôts précis liés à Airbus qui ont été
24	faits dans le	e compte .4.
25	31466	Nous avons ensuite IAL, le document

1	de transfert ou le montant du transfert qui est de
2	1 000 460 dollars canadiens. À cet égard, bien que nou
3	ne voulions ni ne puissions affirmer catégoriquement
4	que ces transferts ont eu lieu, nous croyons qu'il est
5	raisonnable de présumer que les fonds ont été
6	transférés selon cette façon de procéder et que, selon
7	les renseignements fournis par M. Schreiber, entre
8	autres, les fonds ont été versés dans le compte 18679
9	Frankfurt.
10	M° ROITENBERG : D'accord. Alors,
11	cela nous dit, à la lumière de votre analyse, d'où
12	provenaient les fonds, du moins dans la mesure où vous
13	êtes prêt à le présumer, qui ont été versés dans le
14	compte Britan.
15	31468 Comme vous l'avez mentionné
16	précédemment, aucun document probant n'indique que les
17	fonds retirés du compte Britan ont effectivement été
18	utilisés pour faire les présumés paiements à
19	M. Mulroney.
20	31469 C'est bien cela?
21	M. WHITLA: C'est exact.
22	
23	M° ROITENBERG : Même si on adhérait
24	la théorie selon laquelle l'argent retiré du
25	compte Britan, tel que l'a alléqué M. Schreiber, s'est

1	fi	nalement rendu à M. Mulroney, savez-vous s'il existe
2	la	moindre preuve que M. Mulroney, à titre de
3	bé	néficiaire de ces fonds, ait pu connaître la source
4	de	e ceux-ci?
5	31472	M. WHITLA : Aucune preuve de cette
6	na	ture n'existe, à notre connaissance.
7	31473	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Comme vous le savez,
8	М.	Schreiber a déclaré dans son témoignage qu'il avait
9	pe	eut-être déposé 500 000 dollars canadiens dans le
10	CC	ompte Frankfurt en 1988 et que ces fonds faisaient
11	pa	rtie des sommes transférées dans le compte Britan.
12	31474	Dans le cadre de votre analyse,
13	av	rez-vous relevé quoi que ce soit qui étaye cette
14	af	firmation?
15	31475	M. WHITLA: Non, monsieur. Je
16	pe	ense, comme nous en avons déjà discuté, que nous avons
17	dé	terminé que les 500 000 \$ avaient été entièrement
18	ép	ouisés avant 1990. Donc, ces fonds n'auraient plus été
19	di	sponibles en 1993 pour effectuer le transfert.
20	31476	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Votre rapport indique
21	qu	e vous n'avez pas pu établir l'identité du
22	bé	néficiaire définitif des millions de dollars reçus
23	ра	r M. Schreiber ou des comptes bancaires qu'il gérait.
24	31477	C'est bien cela?
25	31478	M. WHITLA : C'est exact.

1	
2	31479 M ^e ROITENBERG : Pouvez-vous nous en
3	dire plus sur ce que vous avez pu observer à ce sujet
4	ou sur ce qui vous manquait pour les besoins de votre
5	analyse à cet égard?
6	M. WHITLA: Bien sûr. Je crois que
7	ce qu'il faut bien faire comprendre à la Commission es
8	que, compte tenu de la documentation qui nous a été
9	fournie, l'identité du bénéficiaire définitif des
LO	millions de dollars qui transitaient par ces comptes
L1	est inconnue.
L2	Nous avons observé Phil, veuillez
L3	mettre la diapositive en particulier, d'importants
L4	retraits en espèces dont aucun document probant ne fai
L5	état, encore une fois, parce qu'il s'agit de retraits
L6	en espèces.
L7	31482 Il s'agit de la dernière diapositive,
L8	juste là.
L9	Donc, autrement dit, 1,3 million de
20	dollars canadiens; 3,7 de francs suisses, je crois que
21	le taux de change serait d'environ 1,2 par rapport au
22	dollar canadien. Donc, cela équivaut à quelque
23	3 millions de dollars canadiens; le taux de change par
24	rapport au deutsche mark serait de 2,5 à 2,7 par
25	rapport au dollar canadien; et le taux de change par

1	rapport au franc français est assez peu important.
2	M° ROITENBERG: Donc, tous ces fonds
3	que nous voyons sur cette diapositive sont des fonds
4	pour lesquels il nous a été impossible de déterminer un
5	bénéficiaire?
6	
7	M. WHITLA: Il s'agit simplement
8	d'un montant d'argent, monsieur. Il y a de nombreux
9	cas dans notre rapport où des montants sont transférés
10	vers d'autres comptes, et nous ne connaissons pas non
11	plus les bénéficiaires finals de ces fonds.
12	31486 M ^e ROITENBERG : En examinant
13	l'information bancaire, y compris les retraits en
14	espèces du compte Britan, avez-vous découvert le
15	moindre élément de preuve qui démontre que des
16	paiements ont été faits à M. Mulroney?
17	M. WHITLA: Rien dans l'information
18	bancaire que nous avons examinée n'indiquait que
19	M. Mulroney était le bénéficiaire de ces fonds.
20	31488 M ^e ROITENBERG : Monsieur le
21	commissaire, je vois qu'il est 10 h 50, à peu près. Je
22	ne crois pas que je dispose de beaucoup plus de temps
23	pour M. Whitla. J'aimerais le confirmer et, en fait,
24	si on m'accorde le temps nécessaire, je pourrais
25	peut-être abréger ce qu'il me reste à demander à

1	M. Whitla.	
2	31489	Ce pourrait être un bon moment pour
3	la pause du mat	in.
4	31490	COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste avant
5	de quitter, j'a	imerais vous demander, pour employer
6	l'expression de	M° Roitenberg, en quelques mots, je
7	veux m'assurer	de comprendre le sens de vos propos.
8	Dites-vous qu'i	l est raisonnable de conclure que les
9	sommes versées	par M. Schreiber à M. Mulroney
LO	provenaient d'A	irbus?
L1		
L2	31491	M. WHITLA: C'est exact. Nous
L3	croyons, bien q	ue nous ne puissions affirmer de façon
L4	catégorique que	c'est ce qui
L5	31492	COMMISSAIRE OLIPHANT : Il est
L6	raisonnable de	conclure que les sommes que M. Mulroney
L7	a reçues proven	aient d'Airbus?
L8	31493	M. WHITLA: Cette supposition me
L9	semble raisonna	ble.
20	31494	COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais rien
21	n'indique qu'il	le savait?
22	31495	M. WHITLA : C'est également exact.
23	31496	COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
24	Nous prendrons	une pause de 15 minutes.
2.5	31497	M° ROITENBERG : Je voudrais seulement

1	aŗ	pporter une précision à ce que monsieur le commissaire
2	a	dit, car j'ai peut-être mal compris quelque chose que
3	vo	ous avez dit plus tôt.
4	31498	J'ai cru comprendre qu'il était
5	ra	aisonnable de conclure que les sommes versées dans le
6	CC	ompte Britan provenaient d'Airbus, mais que vous
7	n′	avez rien trouvé qui prouve l'existence d'un lien
8	er	ntre l'argent provenant du compte Britan, qu'il
9	s′	agissait nécessairement des mêmes fonds qui ont été
10	ve	ersés à M. Mulroney.
11		
12	31499	M. WHITLA : Maître Roitenberg, c'est
13	ex	kact, vous avez raison. Nous ne savons pas si ces
14	fo	onds étaient ceux que M. Mulroney a reçus, s'il en a
15	re	eçus.
16	31500	M° ROITENBERG : D'accord. Donc, pour
17	ré	épondre à la question du commissaire, il est
18	ra	aisonnable de conclure que l'argent versé dans le
19	CC	ompte Britan provenait d'Airbus. Toutefois, pour faire
20	16	e lien entre ces fonds et M. Mulroney, vous devez vous
21	fi	ier à ce que M. Schreiber vous a dit concernant la
22	sc	ource de l'argent qu'il a retiré de la banque et remis
23	er	n espèces?
24	31501	M. WHITLA : C'est exact.
25	31502	M° ROITENBERG : Merci.

1	31503	COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
2	Merci.	
3	31504	Nous prendrons une pause de
4	15 minutes.	
5	Upon rece	ssing at 10:50 a.m./ Suspension à 10 h 50
6	Upon resu	ming at 11:15 a.m. / Reprise à 11 h 15
7	31505	COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous
8	asseoir.	
9	31506	M ^e Roitenberg, juste avant de vous
10	laisser la pa	role, j'aimerais éclaircir quelque chose
11	pour être sûr	d'avoir bien compris.
12	Je dois admettre, monsieur Whitla,	
13	que bien que	j'apprécie entendre votre témoignage, je
14	crois avoir é	té distrait un instant juste avant la
15	pause.	
16		
17	31508	Je voudrais simplement confirmer avec
18	vous qu'en ré	sumé, il est raisonnable de conclure que
19	l'argent vers	é dans le compte Britan provenait des
20	commissions d	'Airbus?
21	31509	M. WHITLA : Ce que nous disons dans
22	notre rapport	, monsieur, c'est qu'il est raisonnable de
23	présumer que	les sommes qui se sont retrouvées dans le
24	compte Britan	étaient en fait un ensemble de fonds, et
25	que 91 % de c	eux-ci provenaient d'Airbus, ou

1	provenaient appa	aremment d'Airbus.
2	31510	COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
3	Toutefois, selor	n votre perspective à titre de
4	juricomptable, v	ous n'êtes pas en mesure de déterminer
5	si ces fonds ont	été utilisés pour payer M. Mulroney?
6	31511	M. WHITLA: C'est exact. Nous
7	n'avons aucun mo	oyen d'établir un lien entre les
8	retraits du comp	ote Britan et M. Mulroney.
9	31512	COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
10	Merci.	
11	31513	M° ROITENBERG : Merci, monsieur le
12	commissaire.	
13	31514	Monsieur Whitla, il ne me reste que
14	quelques questio	ons.
15		
16	31515	D'abord, je vous ai interrogé au
17	sujet des docume	ents qu'il vous manque, et je vous ai
18	informé que nous	s avions, c'est-à-dire que la Commission
19	avait déposé une	e demande auprès du procureur général du
20	Canada, qui à so	on tour a déposé une demande auprès des
21	autorités suisse	es pour que les documents fournis au
22	Canada aux terme	es des lettres rogatoires soient
23	divulgués, mais	nous n'avons pas encore reçu de réponse
24	favorable.	
25	31516	On m'informe qu'en fait, nous avons

reçu une réponse négative et que ces documents ne nous 1 seront pas fournis. 2 3 31517 Étiez-vous au courant de cela, monsieur? M. WHITLA: J'étais au courant en ce 5 31518 qui concerne les documents suisses. Je n'étais 6 7 toutefois pas au courant en ce qui concerne les 8 documents allemands. 31519 M° ROITENBERG: D'accord. Bien, je parle des documents suisses. 10 11 31520 M. WHITLA: Seulement les suisses. 31521 M° ROITENBERG: D'accord. 12 13 31522 COMMISSAIRE OLIPHANT : Selon les renseignements dont vous disposez, le gouvernement 14 suisse a refusé d'autoriser le gouvernement canadien à 15 16 divulguer les documents à la Commission? 17 31523 Me ROITENBERG: Pour notre usage, 18 oui. 31524 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pour notre 19 usage. Cela n'a rien à voir avec le refus des banques. 20 C'est le gouvernement suisse --21 22 31525 M° ROITENBERG : C'est exact. 23 31526 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- qui a 24 refusé la demande du gouvernement du Canada.

25

31527

M° ROITENBERG : C'est exact.

1		
2	31528	Maintenant, si vous le permettez, il
3	reste un deri	nier sujet que j'aimerais aborder
4	brièvement a	vec vous.
5	31529	Si vous pouviez regarder la
6	diapositive o	devant vous, en ce qui concerne encore une
7	fois les fond	ds Frankfurt, je vous ai interrogé
8	précisément a	au sujet d'un dépôt de 500 000 \$ fait à la
9	fin d'octobre	e 1988 dans ce compte, qui était
10	apparemment e	en rapport avec des paiements effectués par
11	Thyssen en 1	988.
12	31530	Vous en rappelez-vous, je vous ai
13	interrogé à d	ce sujet?
14	31531	M. WHITLA: Oui, je m'en souviens.
15	31532	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Par la suite, y
16	a-t-il eu d'a	autres dépôts dont on pourrait établir la
17	provenance à	Thyssen?
18	31533	M. WHITLA: Non, il n'y en a pas eu.
19	Il n'y en a p	pas eu dans ce compte, monsieur.
20	31534	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ ROITENBERG : Oui, je parle de ce
21	compte. Ce	compte était la seule source de fonds du
22	compte Brita	n?
23	31535	M. WHITLA : C'est exact.
24		
25	31536	M ^e ROITENBERG : Jusqu'à maintenant,

1	beaucoup de temps a été consacré aux diapositives. Je
2	sais également que d'autres diapositives,
3	agrandissements ou segments qui figurent dans ce
4	diaporama ne font pas partie des annexes ou des
5	tableaux contenus dans votre rapport. Je remettrai
6	donc ma copie à notre greffière afin qu'elle la dépose
7	sous la cote P-41, simplement pour que monsieur le
8	commissaire puisse se faire une idée globale de la
9	situation.
10	31537 De plus, je demanderai que les
11	deux recueils de documents soient déposés sous la
12	cote P-42.
13	Je crois que vous avez une copie de
14	chacun des deux recueils de documents à l'appui du
15	rapport. Il faudrait indiquer que ces copies ont été
16	inscrites sous la cote P-42.
17	31539 Monsieur Whitla, je tiens également
18	vous remercier de vos explications qui m'ont aidé, moi
19	qui ne comprends rien aux chiffres, à y voir un peu
20	plus clair.
21	Je pense que certains de mes
22	collègues souhaitent peut-être poser des questions.
23	M. WHITLA: Bien sûr.
24	31542 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste avant
25	de passer aux questions, si j'ai bien compris, un

StenoTran

1	ensemble de diapositives sera déposé sous la cote P-41
2	et les deux cahiers de documents seront déposés sous la
3	cote P-42, et cela, d'un commun accord.
4	Maître Grondin? Est-ce bien cela?
5	M° GRONDIN : Oui.
6	31545 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
7	Maitre Landry?
8	M° LANDRY : D'un commun accord, oui.
9	31548 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
10	Maitre Houston?
11	
12	M° HOUSTON : Oui, monsieur. Merci.
13	31551 COMMISSAIRE OLIPHANT :
14	Maître Auger?
15	31552 M ^e AUGER : D'accord.
16	31553 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
17	31554 Les diapositives, reproduites sur
18	support de papier, seront donc autorisées et déposées
19	sous la cote P-41.
20	PIÈCE P-41 : Présentation
21	PowerPoint (diaporama)
22	31555 COMMISSAIRE OLIPHANT : De plus, les
23	deux cahiers de documents sur lesquels s'est appuyé
24	Navigant seront autorisés et déposés sous la cote P-42.
25	PIÈCE P-42 : Deux cahiers de

StenoTran

1	documents, intitulés « Documents
2	Relied Upon, Appendix 3 to
3	Navigant Consulting Report »
4	([traduction] documents à
5	l'appui, annexe 3 du rapport de
6	Navigant Consulting)
7	31556 COMMISSAIRE OLIPHANT : Voilà qui
8	termine, du moins pour l'instant, votre interrogatoire.
9	M° ROITENBERG : En effet, monsieur le
10	commissaire. Merci.
11	31558 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
12	Maître Grondin?
13	31560 M° GRONDIN : J'aimerais poser
14	quelques questions, monsieur le commissaire.
15	EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. GRONDIN /
16	
17	INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M° GRONDIN
18	M° GRONDIN : Bonjour,
19	monsieur Whitla.
20	M. WHITLA: Bonjour, monsieur.
21	31563 M ^e GRONDIN : Je tiens à commencer en
22	disait que si mon confrère, $ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ Roitenberg a du mal à
23	absorber toute cette information, j'en éprouve tout
24	autant, sinon plus, moi qui n'ai qu'un seul compte
25	bancaire, et qui ai parfois du mal à me souvenir de mon

1	NIP.	
2	31564	COMMISSAIRE OLIPHANT : Sans
3	commentaire.	
4	31565	$ exttt{M}^{\circ}$ GRONDIN : Et en passant, mon compte
5	n'est pas en Sui	sse.
6	31566	Monsieur Whitla, j'attire maintenant
7	votre attention	sur les pages 4 et 5 de votre rapport.
8	À partir de la s	ous-section 3.1, intitulée « Bank
9	Accounts of Inte	rest » ([traduction] comptes bancaires
10	d'intérêt), vous	énumérez de nombreux comptes et
11	sous-comptes ban	caires gérés par M. Schreiber ou par
12	ses entreprises.	Est-ce exact?
13	31567	M. WHITLA : C'est exact.
14	31568	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ GRONDIN : À la page suivante,
15	page 5, au sous-	titre 3.1.2 « Other Bank Accounts »
16	([traduction] au	tres comptes bancaires), d'autres
17	comptes bancaire	s gérés par M. Schreiber ou par ses
18	entreprises sont	mentionnés. Est-bien cela?
19		
20	31569	M. WHITLA : Je ne suis pas sûr de
21	pouvoir affirmer	catégoriquement que certains de ces
22	comptes ou qu	e M. Schreiber reconnaîtrait gérer ces
23	comptes.	
24	31570	Je sais qu'il a admis qu'il gérait
2.5	les comptes TAT.	18679. Cela dit. ie ne suis pas

1		certain de ceux qu'il admettrait gérer.
2	31571	M° GRONDIN : D'accord. Cependant,
3		dans votre rapport, vous faites référence, à quelques
4		reprises, au fait que les documents bancaires donnent à
5		penser qu'il avait autorité sur ces comptes.
6	31572	M. WHITLA : Tout à fait.
7	31573	M ^e GRONDIN : Et lorsque nous
8		examinons les différentes annexes à votre rapport, nous
9		remarquons d'autres comptes bancaires qui sont
10		apparemment liés, du moins, à M. Schreiber ou à ses
11		entreprises. Est-ce exact?
12	31574	M. WHITLA: Nous voyons que des
13		transferts ont été effectués de certains autres comptes
14		à ceux qui ont été désignés comme étant des comptes
15		appartenant à M. Schreiber.
16	31575	M ^e GRONDIN : Effectivement.
17		Personnellement, j'ai compté environ 25 comptes
18		semblables. Ce nombre est-il juste?
19		
20	31576	M. WHITLA: Ce nombre me semble
21		raisonnable. Je ne suis pas certain du nombre exact,
22		mais il s'agit probablement d'un nombre raisonnable.
23	31577	M ^e GRONDIN : Et vous avez affirmé
24		dans votre témoignage que vous travaillez sur ce
25		dossier, je crois, depuis le mois de janvier

1	M. WHITLA: C'est exact.
2	31579 M° GRONDIN : de cette année.
3	M. WHITLA: C'est exact.
4	M° GRONDIN : De plus, j'ai cru
5	comprendre que vous avez produit ce rapport la semaine
6	dernière, le 29 avril si je ne me trompe pas, et qu'il
7	contient les conclusions auxquelles votre analyse vous
8	a conduit. Est-ce bien cela?
9	M. WHITLA: C'est exact.
10	31583 M° GRONDIN : Vous travailliez seul
11	sur ce dossier ou vous receviez l'aide d'autres
12	personnes?
13	M. WHITLA: Une équipe de Navigant a
14	également travaillé sur ce dossier.
15	31585 M° GRONDIN : C'est donc dire que
16	depuis le mois de janvier, une équipe compétente de
17	Navigant passe beaucoup de temps à examiner ces comptes
18	bancaires et les transferts d'argent effectués entre
19	ces comptes et
20	M. WHITLA: C'est exact. Nous
21	sommes six à avoir travaillé sur ce dossier depuis le
22	mois de janvier, mais pas nécessairement à temps plein,
23	à analyser les comptes.
24	
25	31587 M° GRONDIN : Vous y consacriez la

1	majeure partie de votre temps. Est-ce juste?
2	M. WHITLA: En effet, la plupart des
3	membres de l'équipe y ont consacré la majeure partie de
4	leur temps.
5	31589 M ^e GRONDIN : D'accord. Pour en
6	arriver à ce résultat
7	M. WHITLA: C'est exact.
8	31591 M ^e GRONDIN : en avril, quatre mois
9	plus tard.
10	Donc, vous conviendrez avec moi que
11	la situation bancaire de M. Schreiber, si je peux
12	m'exprimer ainsi, est beaucoup plus complexe que celle
13	du commun des mortels?
14	M. WHITLA: Il y a un nombre
15	considérable de comptes, et la situation peut, en
16	effet, sembler relativement complexe
17	31594 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pourriez-vous
18	monter votre micro, s'il vous plaît?
19	31595 M. WHITLA: Bien entendu. On
20	m'avait dit de l'abaisser, mais je vais le remonter
21	puisque vous me le demandez.
22	
23	31596 M ^e GRONDIN : Et seriez-vous d'accord
24	pour dire, monsieur, qu'à l'exception probable de
25	M. Schreiber, personne ne peut connaître l'étendue de

1	tous ces comptes bancaires, le lien existant entre ces
2	derniers et les transactions effectuées des uns aux
3	autres?
4	M. WHITLA: Je pense qu'une personne
5	qui aurait accès à tous ces comptes, et qui pourrait
6	suivre chacun des dépôts et des retraits, pourrait
7	finir par comprendre. Bien sûr, il faudrait que cette
8	personne dispose de toute l'information bancaire.
9	31598 Alors, à défaut de quoi, il faudrait
10	s'en remettre à la collaboration de M. Schreiber à cet
11	égard.
12	M ^e GRONDIN : Même pour connaître le
13	nombre exact de comptes bancaires, parce que selon
14	l'interrogatoire de M. Schreiber par M ^e Wolson, ce ne
15	sont pas tous ses comptes bancaires qui ont été
16	divulgués à la Commission. Est-ce juste?
17	M. WHITLA: Oui. Il faudrait
18	obtenir l'aide de M. Schreiber pour ce faire.
19	31601 M ^e GRONDIN: Effectivement. Donc,
20	seriez-vous d'accord avec moi pour dire,
21	monsieur Whitla, qu'un tiers ne peut pas savoir comment
22	sont organisés les différents comptes bancaires de
23	M. Schreiber ou connaître les transactions effectuées
24	entre ceux-ci, à moins d'être un directeur de banque et
25	d'avoir accès à tous les comptes bancaires? Cependant,

1		seriez-vous d'accord pour dire qu'un tiers n'a pas cet
2		accès?
3		
4	31602	M. WHITLA: Encore une fois, je vais
5		seulement répéter ma réponse précédente. Sans avoir
6		l'accès complet à tous les dossiers bancaires, une
7		personne ne pourrait pas accomplir cela.
8	31603	M° GRONDIN : Très bien. En fait, en
9		examinant tous ces comptes et les transactions
10		complexes effectuées entre ceux-ci, vous avez presque
11		conclu que cela avait été rendu délibérément complexe.
12	31604	Mais maintenant, j'aimerais attirer
13		votre attention sur
14	31605	COMMISSAIRE OLIPHANT : Un instant.
15		Est-ce ce que vous affirmez, ou dites-vous que c'est
16		quelque chose que M. Whitla a afffirmé?
17	31606	M. WHITLA : Ce n'est pas ce que j'ai
18		affirmé, monsieur.
19	3160	M ^e GRONDIN : Seriez-vous d'accord
20		pour dire que l'arrangement que vous avez décrit,
21		l'arrangement partiel, est plutôt complexe?
22	31608	M. WHITLA : J'ai dit qu'il
23		s'agissait d'un arrangement relativement complexe.
24	31609	M° GRONDIN : D'accord.
25	31610	J'attire maintenant votre attention

1	sur le	e troisième paragraphe de la page 2 du rapport.
2	Ce pai	ragraphe se lit comme suit :
3		« Ce rapport porte sur le champ
4		de l'examen, tel qu'il est
5		décrit au point 2.0. »
6		[Traduction du texte lu]
7		
8	31611	À la page suivante, soit à la page 3,
9	nous v	voyons l'en-tête « Scope of Review » ([traduction]
10	champ	de l'examen). Je comprends que c'est ce à quoi
11	vous f	faites référence à la page 2. Est-ce exact?
12	31612	M. WHITLA: C'est exact.
13	31613	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ GRONDIN : Et le champ de l'examen
14	compor	rte toutes les entraves dont vous avez fait état
15	plus t	tôt dans votre témoignage, à savoir que la
16	Commis	ssion n'a pas pu avoir accès à tous les documents
17	pertir	nents, qu'elle n'a pas reçu la totalité des
18	relevé	és bancaires ou des documents à l'appui, et
19	qu'ell	le n'a obtenu aucun document original.
20	31614	Est-ce exact?
21	31615	M. WHITLA : C'est exact.
22	31616	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ GRONDIN : Nous devons donc
23	compre	endre que le rapport a été fait malgré ces
24	entrav	res?
25	31617	M. WHITLA: Ces entraves sont

```
clairement décrites comme telles dans notre rapport.
1
 2
                          M° GRONDIN : Merci, monsieur Whitla.
    31618
 3
         Je n'ai aucune autre question.
    31619
                          M° LANDRY : Je n'ai pas de questions,
 4
         monsieur le commissaire.
 6
    31620
                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Non, merci.
       Merci, maître Landry.
 7
 8
    31621
                          Maître Houston, avez-vous des
     questions?
10
11
  31622
                          Me HOUSTON: Oui. Merci, monsieur.
   31623
                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
12
13
    --- Pause
                          Me HOUSTON : C'est très amusant de
    31624
14
     transporter tous ces recueils, monsieur le commissaire.
15
                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Cela coûte
16
    31625
         moins cher qu'un abonnement dans un club sportif.
17
18
    31626
                          Mº HOUSTON : C'est peut-être vrai,
19
         monsieur.
         EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. HOUSTON /
20
         INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M° HOUSTON
21
22
    31627
                          M<sup>e</sup> HOUSTON: Bonjour.
23
    31628
                          M. WHITLA: Bonjour, monsieur.
                          M° HOUSTON : Je représente M. Doucet,
24
    31629
         monsieur. J'ai quelques questions qui viennent se
25
```

1	S	greffer à celles que M° Grondin a posées et qui portent
2	S	sur certains de ces comptes.
3	31630	Je ne veux pas donner à entendre que
4	j	je suis plus doué en arithmétique que mes collègues,
5	n	mais j'ai compté, aux pages 4 et 5, environ 21 comptes
6	ċ	différents qui sont numérotés, et au moins 15 autres.
7	Ι	D'après mes calculs, cela signifie que le nombre de
8	C	comptes auquel vous faites directement ou indirectement
9	r	référence se situe entre 35 et 40.
L O	31631	Ce nombre vous semble-t-il juste?
L1		
L2	31632	M. WHITLA: Encore une fois, il
L3	S	s'agit d'un nombre important. Un nombre se situant
L4	€	entre 25 et 40 comptes est probablement raisonnable.
L5	31633	M ^e HOUSTON : Afin de répertorier
L6	C	certains de ces comptes supplémentaires, monsieur,
L7	V	otre rapport contient de nombreuses annexes.
L8	31634	Au fait, monsieur, avez-vous pu
L9	Ċ	déterminer si une entreprise appelée
20	F	Rockcliffe Enterprises appartenait à M. Schreiber?
21	31635	M. WHITLA: Oui, nous connaissons
22	C	cette entreprise.
23	31636	$ exttt{M}^{ ext{ iny HOUSTON}}$: Veuillez vous reporter à
24	1	l'annexe 14 vous y êtes, monsieur?
25	31637	M WHTTT.A • ∩ııi

```
1
    31638
                           Mº HOUSTON: À la page 2 de 4,
         presque au bas de la page, la somme de 700 009,78 $ y
 2
 3
         est inscrite comme un paiement fait à
         Rockcliffe Enterprises, le 19 novembre 1992, il me
         semble.
 5
    31639
                           M. WHITLA: Je vois cela, monsieur.
                           M° HOUSTON : Et on fait référence au
 7
    31640
 8
         numéro de compte 0124329, qui semble être celui de
         Rockcliffe Enterprises.
    31641
                           M. WHITLA: Oui.
10
11
    31642
                           M° HOUSTON : Est-ce exact?
    31643
                           M. WHITLA: C'est exact.
12
13
    31644
                           Mº HOUSTON: Avez-vous eu accès à ce
14
15
     compte?
16
    31645
                           M. WHITLA: Nous n'avons pas eu
         accès à ce compte, monsieur.
17
                           Mº HOUSTON : Veuillez tourner la
18
    31646
19
         page. Je vois qu'à la page suivante, on fait référence
         à de nombreux versements -- au fait, ces versements
20
         proviennent-ils du compte IAL 18679.1?
21
22
    31647
                           M. WHITLA: Oui, c'est exact,
23
         monsieur.
                           M° HOUSTON : À la page suivante, nous
24
    31648
25
        voyons que de nombreux versements ont été effectués
```

1	en 1993, en commençant par un versement de 50 022 \$ au
2	mois de mars, puis un autre de 50 009 \$ le mois
3	suivant. Ensuite, nous voyons quelques retraits, puis
4	un autre versement de 50 023 \$ au mois de juin.
5	Je vais m'en tenir à ces quelques
6	exemples, mais seriez-vous d'accord avec moi pour dire
7	que bon nombre des sommes qui figurent sur cette page
8	ont été versées à Rockcliffe Enterprises en 1993?
9	M. WHITLA: En effet.
10	M° HOUSTON : Encore une fois, je ne
11	veux pas contredire mes amis, mais d'après mes calculs,
12	les versements s'élevaient à plus de 250 000 \$ en 1993
13	seulement.
14	Possédez-vous des renseignements ou
15	des documents permettant de confirmer la raison de ces
16	versements?
17	M. WHITLA: Non.
18	
19	M° HOUSTON : On fait également
20	référence à un autre compte à la même annexe. À la
21	page 2, juste au-dessus du montant de 700 000 \$, il y a
22	une inscription qui se lit comme suit : « Compte de
23	Karlheinz Schreiber n $^{\circ}$ 2106 5962 10 $^{\circ}$ [traduction du
24	texte lu]. De nombreux versements relatifs à ce compte
25	sont également indiqués.

1	31655	Avez-vous eu accès à ces documents?
2	31656	M. WHITLA: Non.
3	31657	M ^e HOUSTON : Vous avez fait référence
4	dans la docume	ntation aux comptes de Bitucan, l'un à la
5	Banque Scotia	et l'autre à la Banque de Montréal.
6	31658	M. WHITLA: Oui. Je pense que nous
7	faisions référ	ence à deux comptes distincts de Bitucan.
8		
9	31659	M ^e HOUSTON : Incidemment, ils
10	figurent aux o	nglets 9 et 10 de la pièce P-42. C'est
11	votre annexe,	monsieur Whitla.
12	31660	M. WHITLA : Oui.
13	31661	$ exttt{M}^{ ext{\tiny e}}$ HOUSTON : À l'onglet 9, nous avons
14	des relevés ba	ncaires de la Banque Scotia à partir du
15	mois de mars 1	989.
16	31662	M. WHITLA : Oui.
17	31663	M ^e HOUSTON : Sur une période de
18	plusieurs mois	. Est-ce exact?
19	31664	M. WHITLA: Oui, c'est exact,
20	monsieur.	
21		
22	31665	M ^e HOUSTON : Au fait, monsieur,
23	lorsque vous a	viez accès aux documents de la
24	Banque Scotia,	aviez-vous accès aux chèques payés?
25	31666	M. WHITLA : Je ne crois pas,

1	monsieur.	
2	31667	M° HOUSTON : En fait, aviez-vous
3	accès aux chèqu	es payés pour les comptes que vous avez
4	examiné?	
5	31668	M. WHITLA : Il faudrait que je je
6	sais que nous a	vions des renseignements relatifs aux
7	retraits dans c	ertains d'entre eux. Je ne suis pas
8	certain je n	e crois pas que nous ayons eu accès à un
9	chèque payé, sa	uf peut-être à une occasion.
L O	31669	M ^e HOUSTON : Vous souvenez-vous que
L1	dans votre rapp	ort
L2	31670	M. WHITLA : Je suis désolé,
L3	monsieur, nous	en avions cinq qui étaient liés à ces
L4	31671	$ exttt{M}^{\text{e}}$ HOUSTON : J'y arrive dans un
L5	instant.	
L6	31672	M. WHITLA : D'accord. Désolé.
L7	31673	M ^e HOUSTON : Mais avant de parler des
L8	chèques tirés s	ur la Banque de Montréal, qui
L9	constituent le	prochain onglet, vous souvenez-vous que
20	dans votre rapp	ort, monsieur, vous faites référence aux
21	chèques de plus	de 4 000 000 \$ ou 5 000 000 \$ tirés sur
22	le compte à New	York?
23		
24	31674	M. WHITLA : Je suis désolé; de quel
25	compte parlez-v	ous, monsieur? Le compte de la

Swiss Bank Corporation? S'agit-il des sommes qui, 1 selon nous, peuvent avoir été transférées dans le 2 3 compte Frankfurt? $M^{\rm e}$ HOUSTON : À la page 28 de votre 31675 4 5 rapport. 31676 Vous y êtes, monsieur? M. WHITLA: Oui, j'y suis. 7 31677 8 31678 Mº HOUSTON: Vous faites référence à un chèque de 4 499 995 \$US. 31679 M. WHITLA: Oui. 10 11 31680 Me HOUSTON: Et juste en dessous, on 12 fait référence, il me semble, au même numéro de chèque, 13 mais le montant est de 4 500 000 \$. 31681 S'agit-il du même montant, mais 14 arrondi? Nous le voyons plus bas sur la page. 15 16 31682 M. WHITLA: C'est exact, monsieur. Mº HOUSTON : Avez-vous eu accès à ce 17 31683 18 chèque en particulier? 19 31684 M. WHITLA: En effet, je crois que nous avions une copie de ce chèque, monsieur. 20 31685 M° HOUSTON : À quel nom le chèque 21 22 était-il libellé? 23 31686 Vous avez dit qu'il provenait de Kensington, mais à quel nom était-il libellé? 24 M. WHITLA: Oui, il était libellé à 25 31687

1	l'ordre d'IAL, monsieur.
2	
3	31688 M ^e HOUSTON : Je vois.
4	31689 Et à la page 31, on fait référence à
5	une certaine confusion en ce qui concerne un relative à
6	un chèque de 4 000 000 \$. Voyez-vous ce versement à
7	Karlheinz Schreiber au bas de la page 31?
8	M. WHITLA: Oui, monsieur.
9	M ^e HOUSTON : Avez-vous eu accès à ce
10	chèque?
11	M. WHITLA: Nous avions accès aux
12	documents bancaires, mais je ne crois pas que nous
13	ayons eu le chèque, comme tel.
14	Dans les deux cas, on avait
15	uniquement le numéro de chèque.
16	M° HOUSTON : Mais vous examiniez des
17	documents bancaires qui concernaient un numéro de
18	chèque et une somme de 4 000 000 \$US au fait,
19	comment saviez-vous que le chèque était libellé à
20	l'ordre de M. Schreiber?
21	M. WHITLA: C'était inscrit dans les
22	documents bancaires, monsieur.
23	31696 M ^e HOUSTON : Très bien. Ensuite,
24	nous trouvons à l'onglet 10 des copies des chèques que
25	nous avons vus à de nombreuses reprises au cours de

```
cette enquête : quatre chèques de 90 000 $ et un chèque
1
         de 250 000 $. Est-ce exact?
 2
                           M. WHITLA: Oui, monsieur.
 3
    31697
 4
                           Mº HOUSTON : Aviez-vous des relevés
 5
    31698
 6
         bancaires de la Banque de Montréal?
    31699
 7
                           M. WHITLA: Je ne crois pas,
 8
         monsieur.
    31700
                           Mº HOUSTON: Avez-vous des documents
         relatifs au compte de Bitucan à la Banque de Montréal
10
11
         pour l'année 1988?
12
    31701
                           M. WHITLA: Non, monsieur.
13
    31702
                           M° HOUSTON : À part d'examiner le
         recto de ces chèques, pouvez-vous aider le commissaire
14
         à déterminer s'il est possible de confirmer que ces
15
16
         chèques ont réellement été négociés à partir de ce
17
         compte?
18
    31703
                           M. WHITLA: Monsieur, si ces comptes
19
         avaient été autorisés par la banque, le montant -- par
20
         exemple, si le chèque 104 était un chèque payé, la
         banque aurait inscrit le montant de 90 000 $ au bas du
21
22
         chèque pour indiquer que -- en d'autres termes, lorsque
23
         l'autorisation est accordée par la banque, le montant
         de 90 000 $ est inscrit au bas du chèque, s'il s'agit
24
         réellement d'un chèque payé.
25
```

1	31704 M ^e	HOUSTON: Mais vous ne disposez
2	d'aucun document bai	ncaire provenant de la Banque de
3	Montréal?	
4	31705 M.	WHITLA: Nous n'en avons aucun.
5		
6	31706 M ^e	HOUSTON : Vous n'avez aucune idée
7	des dates d'ouvertu	re et de clôture de ce compte?
8	31707 M.	WHITLA : Je ne crois pas,
9	monsieur.	
10	31708 M ^e	HOUSTON : Très bien, monsieur.
11	Merci beaucoup.	
12	31709 C'	étaient là mes questions, monsieur
13	le commissaire.	
14	31710 CC	MMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
15	maître Houston.	
16	31711 Ma	ître Auger?
17	EXAMINATION: STEVEN	WHITLA BY MR. AUGER /
18	INTERROGATOIRE : ST	EVEN WHITLA PAR M° AUGER
19	31712 M ^e	AUGER : Mes questions s'inscrivent
20	dans le prolongement	de celles de l'avocat de
21	M. Doucet.	
22	31713 Da	ns votre rapport, et dans le cadre
23	de votre mandat, voi	us n'avez examiné aucun des comptes
24	créés par M. Doucet	?
25	31714 M.	WHITLA : C'est exact.

1	31715 M° AUGER : C'est également le cas	∍n
2	ce qui concerne M. Mulroney. Vous n'avez examiné au	zun
3	des comptes de M. Mulroney dans le cadre de votre	
4	mandat?	
5	M. WHITLA: C'est exact.	
6		
7	31717 M ^e AUGER : Mes confrères vous ont	
8	demandé de consulter les pages 4 et 5 de votre rappo	ſt,
9	et ils ont souligné que M. Schreiber avait fourni, p	our
10	ainsi dire, des dizaines de relevés bancaires relati	s
11	à ses comptes. Est-ce exact?	
12	M. WHITLA: C'est exact, monsieur.	
13	31719 M° AUGER : D'ailleurs, à l'annexe	3
14	de votre rapport je suis désolé, il s'agit plutôt	de
15	l'annexe 2; à la section « Scope of Review »	
16	([traduction] champ de l'examen), vous donnez des	
17	détails sur ces comptes, notamment les dates	
18	importantes. Est-ce bien cela?	
19	M. WHITLA: C'est exact, monsieur.	
20	31721 M ^e AUGER : Durant votre mandat, vo	3
21	collègues et vous avez de toute évidence examiné ces	
22	documents écrits afin de pouvoir produire votre rappo	ort
23	et de former une opinion. Est-ce exact?	
24	M. WHITLA: C'est exact, monsieur.	
25	31723 M ^e AUGER : Je suppose que vous ser	3Z

1	en mesure de confirmer au commissaire qu'en examinant
2	littéralement des centaines de pages de relevés
3	bancaires de M. Schreiber, vous n'avez remarqué aucun
4	renseignement modifié ou censuré?
5	M. WHITLA: C'est exact, monsieur.
6	31725 M ^e AUGER : Continuons au bas de
7	l'annexe 2; vous avez également, dans le cadre de votre
8	mandat, pu consulter le point 2 indique ce qui
9	suit :
L O	
L1	« Extraits du journal de
L2	M. Schreiber pour la période du
L3	1 ^{er} janvier 1990 au
L4	31 décembre 1994. » [Traduction
L5	du texte lu]
L6	Vous avez également pu consulter ces
L7	documents?
L8	M. WHITLA: Oui, monsieur.
L9	31728 M° AUGER: Et vous serez en mesure de
20	confirmer au commissaire que, sur les centaines de
21	pages du journal de M. Schreiber, aucune ligne n'était
22	censurée ou modifiée?
23	M. WHITLA: Nous n'avons remarqué
24	aucune modification dans les copies que nous avons
25	evaminées monsieur

1	31730	M° AUGER : Si je ne m'abuse, vous
2	avez dit	au commissaire qu'à votre avis, il serait
3	possible	d'établir que 91 % des fonds du
4	compte F	rankfurt provenaient d'Airbus.
5	31731	M. WHITLA : Je suis désolé; 91 % des
6	fonds qu	i étaient disponibles en vue du transfert d'une
7	somme de	500 000 \$ au compte Britan proviendraient
8	d'Airbus	, selon ce qu'on en a déduit.
9	31732	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ AUGER : Peut-on affirmer que vous
10	n'êtes p	as en mesure de vous prononcer sur les 9 %
11	restants	parce que vous n'en connaissez pas la
12	provenan	ce?
13		
14	31733	M. WHITLA: Nous en connaissons la
15	provenan	ce. En fait, si vous vous reportez à la
16	diaposit	ive - attendez, allons plutôt au bas de la
17	page 6 d	u rapport.
18	31734	M ^e AUGER : Merci.
19	31735	M. WHITLA : Un encadré intitulé
20	« Frankf	urt » figure à cet endroit. D'autres montants
21	sont ind	iqués plus haut, c'est 143 000 \$.
22	31736	M ^e AUGER : Je suis désolé; je suis à
23	la page	6 de votre rapport
24	31737	M. WHITLA : Oui.
25	31738	M ^e AUGER : ou est-ce les

1	diapositive	s?
2	31739	M. WHITLA: C'est exact. Non, il
3	s'agit de l	a page 6 du rapport. Excusez-moi.
4	31740	M° AUGER : Merci.
5	31741	M. WHITLA: Une diapositive, que nous
6	avons consu	ltée plus tôt, montre que de l'argent
7	provenant d	'Airbus a été versé dans le compte .4, à
8	partir du c	ompte de la Swiss Bank Corporation de
9	New York. P	ar la suite, selon la façon de procéder
10	habituelle	consistant à transférer 25 % des fonds, et
11	en fonction	d'autres facteurs, l'argent a été versé
12	dans le com	pte Frankfurt.
13	31742	Voilà qui correspond aux 91 % des
14	fonds dont	il est question.
15		
16	31743	Et il y avait aussi d'autres sommes
17	dans le com	pte Frankfurt, 82 000 \$ correspondant au
18	solde de ce	compte au 13 mars 1992. Il y a un revenu de
19	placement d	e 49 605 \$, et il y a une somme
20	supplémenta	ire de 10 000 \$ dont la provenance demeure
21	inconnue.	
22	31744	Cela expliquerait donc les 9 %
23	restants, m	onsieur.
24	31745	M° AUGER : Selon les éléments de
25	preuve que	vous avez présentés plus tôt, à la

1	Période 3 je suis à la page 9 du document qui nous a
2	été remis. J'aimerais simplement revenir sur le sujet
3	puisque vous avez dit au commissaire qu'il s'agissait
4	de sept dépôts importants.
5	M. WHITLA: Oui.
6	31747 M° AUGER : Vous avez insisté sur le
7	fait que ces sept dépôts étaient importants.
8	Votre description des « dépôts
9	importants » a-t-elle une signification particulière?
10	M. WHITLA: Oui, monsieur. Il n'y a
11	qu'un autre dépôt, soit le dépôt de 10 000 \$ dont la
12	provenance est inconnue. Il est indiqué juste un peu
13	plus haut et nous ne l'avons pas numéroté.
14	31750 M ^e AUGER : Très bien. Merci
15	beaucoup.
16	Merci, monsieur le commissaire.
17	
18	31752 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
19	maître Auger.
20	Maître Roitenberg, souhaitez-vous
21	procéder à un nouvel interrogatoire?
22	31754 M ^e ROITENBERG : Oui. J'aimerais
23	brièvement clarifier un point, monsieur le commissaire
24	EXAMINATION: STEVEN WHITLA BY MR. ROITENBERG /
25	INTERROGATOIRE : STEVEN WHITLA PAR M° ROITENBERG

1	31755	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Je voudrais ajouter
2	une question à c	elles que Mº Auger vous a posées
3	concernant les d	ocuments que M. Schreiber a fournis à
4	la Commission.	
5	31756	Vous savez que le 24 mars 2009, la
6	Commission a men	é une entrevue avec M. Schreiber?
7	31757	M. WHITLA : Oui, je le sais.
8	31758	M° ROITENBERG : Vous savez également
9	qu'à cette date,	lors de l'entrevue, M. Schreiber a
10	accepté de répon	dre aux questions d'un représentant de
11	Navigant Consult	ing?
12	31759	M. WHITLA : C'est exact, monsieur.
13	31760	$ exttt{M}^{\text{e}}$ ROITENBERG : Merci, monsieur.
14	31761	COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
15	31762	Y a-t-il une raison qui empêcherait
16	M. Whitla de s'e	n aller dès maintenant?
17	31763	$ exttt{M}^{ ext{e}}$ ROITENBERG : Non, monsieur le
18	commissaire.	
19		
20	31764	COMMISSAIRE OLIPHANT :
21	Monsieur Whitla,	merci beaucoup d'être venu nous aider.
22	Nous vous sommes	reconnaissants de votre aide. Vous
23	pouvez partir, m	onsieur.
24	31765	M. WHITLA : Je vous en prie,
25	monsieur.	

1	31766 M ^e ROITENBERG : J'ai pensé, mons	sieur		
2	le commissaire, que les parties seraient aussi			
3	déroutées par les chiffres que je le suis, nous avions			
4	prévu consacrer la journée entière au témoignage d	le		
5	M. Whitla.			
6	31767 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il a don	С		
7	suffi d'une demi-journée pour vous dérouter.			
8	31768 M ^e ROITENBERG : Effectivement.			
9	D'habitude, il m'en faut beaucoup moins que cela.			
10	31769 COMMISSAIRE OLIPHANT : Voulez-v	ous		
11	dire que nous avons terminé pour aujourd'hui?			
12	31770 M ^e ROITENBERG : J'essaie en fait	de		
13	ne pas le dire tout haut, mais je crois que vous p	ouvez		
14	tirer cette conclusion sans problème.			
15	31771 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bie	n.		
16	31772 Cela fera donc partie de notre			
17	entente. Je tire cette conclusion sans problème.			
18	J'imagine donc que nous ajournon	s		
19	l'audience et que celle-ci reprendra demain matin	quand		
20	nous entendrons M. Schreiber?			
21	31774 M ^e ROITENBERG : C'est exact.			
22				
23	31775 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bie	n.		
24	Nous nous reverrons donc à 9 h 3	0		
25	demain matin, maîtres, mesdames et messieurs, heur	ce à		

1	laqı	elle M. Schreiber sera rappelé.	
2	31777	Merci et au revoir.	
3	31778	M° ROITENBERG : Merci, monsieur.	
4		Whereupon the hearing adjourned at 11:48 a.m.,	
5		to resume on Thursday, May 7, 2009 at 9:30 a.m.	,
6		L'audience est ajournée à 11 h 48, pour reprenda	re
7		le jeudi 7 mai 2009 à 9 h 30	
8			
9			
L O			
L1			
L2			
L3			
L4			
L5			
L6			
L7			
L8			
L9			
20			
21			
22			
23			
24			
25		We hereby certify that we have accurately	

1		transcribed the for	regoing to the best of
2		our skills a	and abilities.
3			
4		Nous certifions que	ce qui précède est une
5		transcription exacte	et précise au meilleur
6		de nos connaissances	et de nos compétences.
7			
8			
9			
10			
11			
12	Lynda	Johansson	Jean Desaulniers
13			
14			
15			
16			
17	Fiona	Potvin	Sue Villeneuve
18			
19			
20			
21			
22			